

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 22 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le 12 juillet conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Coralie COLLIN-EMERY, M. Arnaud BABY, Mme CATHERINE BARBEY-LECOMTE, Mme Kendy SAUTRON, Mme Nadine GUETTÉ-PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle LE FLOCH, conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :**

M. Thierry MARTIN à M. Jean-Pierre GATINE,  
Mme Anne-Marie BLERVACQUES à M. Jean-Pierre GATINE,  
Mme Sophie LECOINTRE à Mme Nadine GUETTÉ-PAUL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Martine LEPETIT.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **Administration générale**

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2022
- 2 - Informations sur les décisions prises par le maire du 11 juin 2022 au 11 juillet 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### **Domaines et patrimoine**

- 3 – Proposition d'achat formulée par M. HOFFMANN pour un terrain nu constructible situé au rond-point Les Étangs de Diane
- 4 – Proposition de transférer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées ZD 210, ZD212 et ZD214 situées chemin de la Tranchée
- 5 – Proposition de donner un mandat de vente à l'agence MACIM 25 rue du Moulin Joly 75011 PARIS pour la vente du site du moulin

### **Fonctionnement des assemblées**

- 6 – Réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales

### **Intercommunalité**

- 7 – Proposition de valider le rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) fixant les attributions de compensation définitives versées aux communes pour l'année 2022
- 8 – Présentation du rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEVE

**9** – Reversement de la taxe d'aménagement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE

### **Finances locales**

**10** – Participation financière à verser à la commune d'IVRY LA BATAILLE pour deux élèves domiciliés sur la commune et scolarisés en classe ULIS – année scolaire 2021/2022

**11** – Demande de participation financière par le syndicat de gestion et de construction du gymnase de SAINT ANDRE DE L'EURE pour 3 élèves domiciliés sur la commune et scolarisés au collège des 7 épis – année scolaire 2021/2022

### **Environnement**

**12** – Avis sur la demande déposée par l'entreprise SARL PLOURDE TERRASSEMENT pour exploiter les parcelles C227 et C231 situées au lieudit « la côte de la mare aux pigeons » afin de stocker des déchets inertes provenant du département de l'Eure

### **Restauration scolaire**

**13** – Proposition d'un nouveau règlement du service municipal de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

**14** – Prix du repas pour l'année scolaire 2022/2023

### **Comptes rendus divers**

### **Informations de Monsieur le Maire**

### **Questions écrites**

### **Questions orales**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h07.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	<b>19</b>
<i>Nombre de présents</i>	<b>16</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>3</b>
<i>Nombre de votants</i>	<b>19</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

### **PREAMBULE**

**M. le Maire :** En préambule, je vous informe que 2 points vont être retirés de l'ordre du jour.

#### **Point n° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2022 est en cours de relecture et donc par conséquent, il ne peut pas être approuvé lors de cette séance.

Il sera transmis très prochainement à l'ensemble des conseillers municipaux.

#### **Point n° 5 – PROPOSITION DE DONNER UN MANDAT DE VENTE A L'AGENCE MACIM POUR LE SITE DU MOULIN**

Je vous informe que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Il avait été convenu lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet dernier du groupe de travail du moulin que le mandat de vente serait présenté en séance du Conseil Municipal qu'après avoir rencontré le représentant de l'agence.

Malheureusement, nous n'a pas pu le rencontrer avant la séance du conseil.

C'est pourquoi, ce point sera reporté lors d'une prochaine réunion.

#### **N° 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

Voir explication en préambule

#### **N° 2 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 11 JUIN 2022 AU 11 JUILLET 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Un tableau a été remis préalablement à la séance préalablement à la séance.*

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2022/12	01/07/2022	Remise de récompenses scolaires aux 37 élèves de CM <sup>2</sup> - année scolaire 2021/2022	<b>Facture d'achat 1 122,68 €</b>

Je vous demande d'en prendre acte.

### **N° 3 – PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN NU CONSTRUCTIBLE SITUÉ AU ROND POINT DES ETANGS DE DIANE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Un plan localisant la parcelle concernée a été transmis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

Par délibération n° 2014-60 du 5 septembre 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente deux terrains nus constructibles situés au rond-point d'IVRY/Les étangs de Diane. Le prix de vente des terrains viabilisés avait été fixé à 65 000 € net vendeur.

Un terrain cadastré B280 et B281 d'une superficie totale de 900 m<sup>2</sup> a été vendu le 9 janvier 2018 au prix de 58 000 €.

Il reste à la vente le deuxième terrain cadastré B282 et B283 de 951 m<sup>2</sup>.

Le 17 mai 2022, Monsieur HOFFMANN domicilié 14 rue Émile Réaumont à MANTES LA VILLE a fait une proposition d'achat pour ce terrain à 40 000 €. Sa proposition ayant été jugée un peu trop basse, je lui ai demandé de refaire une proposition.

Le 17 juin dernier, Monsieur HOFFMANN a refait une proposition à 45 000 € net vendeur.

Je demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour la cession de ce terrain au prix proposé par Monsieur HOFFMANN.

**M. Gilbert GENESTE :** Est-il conscient qu'il faille des pieux ?

**M. le Maire :** Oui, c'est sur le permis de construire qu'il va déposer. Il le sait, c'est la première chose qu'on lui a dite.

**M. Gilbert GENESTE :** A-t-il les moyens de le faire ?

**M. le Maire :** Je pense que c'est aux gens qui veulent acheter de juger.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il a joué sur le prix du terrain pour mettre ses pieux.

**M. Gilbert GENESTE :** Évidemment, ça semble logique.

**M. le Maire :** Le problème, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de demandes pour ce terrain.

**M. Gilbert GENESTE :** Les gens de la région savent dans quel état il se trouve, ils savent ce que c'est. Ça ne vaut pas cher non plus, il ne faut pas rêver. Si ce n'est pas vendu depuis 2014. Maintenant j'espère que ce n'est pas pour mettre un mobil home.

**M. le Maire :** Normalement tu ne mets pas un mobil home comme ça, c'est un terrain à construire. Que pensez-vous de la situation ?

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Si toi-même n'en es pas convaincu, tu ne vas pas nous convaincre.

**M. le Maire :** Je trouve que la proposition est quand même un peu basse mais si la majorité veut le vendre à ce prix-là, je m'incline.

**M. Jocelyn CHARRON :** La mairie a-t-elle besoin d'argent ?

**M. le Maire :** On a toujours besoin d'argent.

**M. Gilbert GENESTE :** Pour moi, le terrain ne vaut pas plus. Maintenant est-ce quelqu'un sérieux qui va vraiment construire une maison dessus et ne pas faire comme l'autre, que ça va être revendu ? C'est le seul problème.

**M. le Maire :** On ne peut pas le savoir d'avance.

**M. Gilbert GENESTE :** Je sais, c'est compliqué mais c'est la seule inquiétude. Si un terrain n'est pas vendu depuis 8 ans, c'est bien qu'il était trop cher.

**M. le Maire :** À chaque fois, je pense que ce sont les pieux qui font peur.

**M. Gilbert GENESTE :** Bien sûr.

**M. le Maire :** On ne peut pas construire sans ces pieux, ça ne sera jamais accepté.

**M. Gilbert GENESTE :** Voilà, c'est bien le problème. S'il n'y avait pas les pieux, on pourrait le vendre plus cher.

**M. Gilbert LETENNEUR :** On a qu'à le vendre 45 000 et puis c'est tout. Ça va encore traîner.

**M. le Maire :** C'est sûr et apparemment les gens ne se bousculent pas pour venir.

**Mme Jeanine SOLLIÉ-CANTAIS :** On n'a pas des propositions tous les jours.

**M. Gilbert GENESTE :** Tu l'achèterais, toi ?

**M. le Maire :** Si j'en avais besoin.

**M. Gilbert GENESTE :** À ce prix-là ?

**M. Jocelyn CHARRON :** La personne vit à Mantes-la-Ville.

**M. le Maire :** Elle est revenue à 45 donc ça doit quand même l'intéresser. Je pense qu'il a quand même compris parce qu'on lui a dit que l'autre a été vendu 58 000. Enfin comme on ne voit rien apparaître sur l'autre non plus. Comme il est revenu pour mettre 5 000 € de plus, je ne peux pas le rejeter comme ça.

**M. Jocelyn CHARRON :** Je vais quand même dire quelque chose, ça serait bien placé pour un commerce du style boulangerie.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** les gens vont se garer où ?

**M. Jocelyn CHARRON :** Il y aurait la place pour se garer, enfin je vous dis ce que je pensais, on pourrait très bien mettre un commerce du style boulangerie. À Oulins, la maison a été mise dans le patelin mais le boulanger, il tourne. Ils feront un rond-point, ça fait comme à la Chaussée, ça fait comme partout.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Alors là, je te souhaite bon courage Jocelyn de persuader Jean-Pierre de faire une boulangerie à cet endroit.

**M. Jocelyn CHARRON :** Le persuader, c'est juste une idée.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Si tu es prêt à imposer une 2<sup>e</sup> boulangerie à Garennes alors qu'il y en a déjà une et qu'il manque d'autres commerces, je te souhaite bon courage.

**M. Jocelyn CHARRON :** Je dis une boulangerie parce que c'est simplement quelque chose qui fédère un peu d'autres choses derrière.

**M. Gilbert GENESTE :** Enfin un commerce, on a prévu de faire un centre bourg sur le Moulin, c'est là qu'il faut faire des commerces à Garennes. Quand tu parles de Oulins, il y passe du monde, un jour tu m'as fait la réflexion qu'il fallait amener du monde mais à Oulins, il passe du monde. Au carrefour à Ivry, il ne passe personne.

**M. Jocelyn CHARRON :** Ça brasse du monde.

**M. Gilbert GENESTE :** Pas plus que si on fait un centre à Garennes devant le Moulin.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il est vrai qu'à Oulins, il y a un Leclerc qui draine toute une ligne.

**M. Gilbert GENESTE :** Oui et là, il n'y a rien.

**M. Jocelyn CHARRON :** Je dis simplement que ça pourrait être quelque chose.

**M. Gilbert GENESTE :** Comme tu as dit, c'est une idée qui t'avait traversé l'esprit, c'est bien, tu t'es exprimé.

**M. le Maire :** C'est-à-dire que c'est un peu excentré, on est à la limite de la commune d'Ivry.

**M. Gilbert GENESTE :** Sur l'emplacement du Moulin, on a d'autres projets.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Mais je retiens l'idée d'une seconde boulangerie à Garennes.

**M. Jocelyn CHARRON :** Pourquoi pas ?

**M. le Maire :** L'étude commerciale ne passerait sûrement pas parce qu'on est toujours en attente, personne ne répond pour d'autres commerces (boucherie, etc.). En boulangerie, le coin est bien pourvu.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il y en a de plus en plus.

**M. le Maire :** Oui, celle de Bueil marche très bien.

**M. Jocelyn CHARRON :** Au rond-point, les gens s'arrêtent. Sur 900 m<sup>2</sup>, tu fais un parking, tu fais un bâtiment, bon voilà.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Nous, on a un vrai projet de commerce que tout le monde réfute, un endroit où il y a du parking et là, tu nous propose une seconde boulangerie à Garennes, je veux que tous les Garennais entendent et la boulangère... une seconde boulangerie à Garennes, dans un endroit où certes il y a un rond-point.

**M. Jocelyn CHARRON :** Un potentiel.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Mais il n'y a pas d'endroit pour s'arrêter et en plus une 2<sup>e</sup> boulangerie à Garennes, franchement quand on voit les problématiques – on en parlera une autre fois parce que ce n'est peut-être pas eu lieu ici – du conseil, des relations, etc., ce qu'on peut faire avec la boulangerie à Garennes, je vois mal comment on peut imposer une seconde boulangerie sur Garennes lorsqu'il y a des tas d'autres commerces de première nécessité qui sont manquants et que nous avons tout à fait l'endroit où les mettre.

**M. Jocelyn CHARRON :** En tout cas ce n'est pas une imposition, c'est une idée qui peut faire son chemin.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Qui t'a traversé la tête.

**M. le Maire :** Pour le moment, ça a toujours été prévu pour que ce soit une construction de maison individuelle. Pour un commerce, je pense que c'est quand même excentré par rapport à des projets qui sont sous le coude et puis une 2<sup>e</sup> boulangerie sur Garennes, ce ne sera pas forcément bien vu.

**M. Jocelyn CHARRON :** Très bien, ça pourrait être un autre commerce.

**M. le Maire :** D'accord. Ça traîne depuis 2014, je pense que la situation du terrain ne doit pas être si bien situé. Les gens doivent quand même regarder, on est autour d'un rond-point, on va vers une route privée puisqu'on rentre dans les Étangs de Diane et tout ça, je pense que ce n'est pas très bien situé. Il vaut mieux essayer de garder quelque chose vers le centre de Garennes, c'est tout.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Merci Jean-Pierre. Premièrement, si ce terrain est en vente depuis 8 ans et qu'on ne va pas aller tellement plus haut sur le prix, qu'il n'est pas entretenu et qu'on sait ce qu'il est, quel est le problème de ne pas le vendre ?

**M. le Maire :** Non mais moi, je suis d'accord.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Parce que tu dis que tu n'es pas tellement pour ?

**M. le Maire :** C'est-à-dire qu'on avait délibéré, l'offre paraissait très basse.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Tu ne le vendras pas 50 000 € donc autant le vendre.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Si la personne a fait l'effort de mettre un peu plus, c'est qu'apparemment elle voudrait l'acquérir.

**M. le Maire :** Un peu plus mais un peu moins par rapport à l'estimation.

**M. Gilbert GENESTE :** Il vaut mieux qu'il l'achète au prix qu'il propose et qu'il y fasse quelque chose.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**M. Gilbert GENESTE :** Quelque chose qui a un peu d'allure.

**M. Jocelyn CHARRON :** On ne sait pas ce qu'il y aura.

**M. le Maire :** S'il n'y a pas d'autres avis, je vais soumettre à l'approbation de le vendre à 45 000.

**M. Gilbert GENESTE :** D'ailleurs Jean-Pierre tu peux peut-être lui dire que le conseil a accepté à ce prix-là en espérant qu'il fasse quelque chose de bien.

**M. le Maire :** Oui mais ce ne seront que des paroles.

**M. Gilbert GENESTE :** On est d'accord mais ça n'empêche pas de lui faire la remarque.

**M. Jocelyn CHARRON :** C'est l'image de Garennes à l'entrée d'Ivry, il ne faut pas que ce soit raté.

**M. le Maire :** À un moment, un kiné voulait se mettre là mais il est parti ailleurs. Je crois que ce sont les pieux, quand on a présenté le permis de construire.

**Mme Martine LEPETIT :** Une crèche voulait s'y installer.

**M. le Maire :** Une crèche aussi. Je pense que 45 000, ce n'est pas très cher. Certains d'entre vous sont-ils contre la vente à 45 000 € ? Avons-nous des abstentions ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** On s'aperçoit que le premier acheteur n'a pas abouti et n'aurions-nous pas intérêt à essayer de regrouper les 2 parcelles pour proposer autre chose pour aller dans l'esprit de Jocelyn ?

**M. le Maire :** On ne peut plus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Elle est vendue mais pour l'instant elle est vendue mais elle a été revendue.

**M. le Maire :** Oui mais c'est privé, on n'a pas à s'y immiscer. On ne peut pas rassembler les 2 terrains, ce n'est pas possible.



**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce que les 2 terrains auraient pu être intéressants.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** C'est privé.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui c'est privé mais pour l'instant il ne se passe rien.

**M. le Maire :** Maintenant que c'est vendu, c'est vendu.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Il fallait le faire au départ.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, tu as raison, il fallait le faire au départ.

**M. le Maire :** Oui mais je pense que faire une grande maison avec des pieux, je crois qu'on n'aurait pas trouvé le double par rapport au premier, ce n'est pas possible.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Il y avait d'autres choses à faire.

**M. le Maire :** Qui s'abstient ?

Je pense que tout le monde est pour, on va rencontrer ce monsieur et lui proposer l'achat à 45 000.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Et toi, tu ne t'abstiens pas ? Tu n'étais pas franchement pour.

**M. le Maire :** Non mais j'ai changé d'idée en cours de route.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On t'a persuadé, c'est bien, je le note.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pourtant j'étais solidaire.

**M. le Maire :** Oui mais ce n'est pas pour les mêmes raisons, je trouvais que ce n'était pas cher mais vous m'avez convaincu.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Si c'est pour attendre encore 10 ans et le vendre encore moins cher.

**M. le Maire :** Oui, c'est sûr et de temps en temps on est obligés de le nettoyer.

### **Délibération n° 2022-35**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1 et suivants,*

*Vu la délibération n° 2014-60 du 5 septembre 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en vente deux terrains nus constructibles situés au rond-point d'IVRY LA BATAILLE au prix de 65 000 € net vendeur, chacun,*

*Considérant qu'un terrain a déjà été vendu et qu'il reste un autre terrain à vendre comprenant les parcelles cadastrées B282 et B283 de 951 m<sup>2</sup>,*

*Vu la proposition formulée le 17 juin 2022 par Monsieur HOFFMANN domicilié 14 rue Émile Réaumur à MANTES LA VILLE qui a fait une proposition d'achat pour ce terrain à 45 000 € net vendeur,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **18 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. Jean-François BOURGOIN),*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées B282 et B283 formant une superficie totale de 951 m<sup>2</sup> au profit de M. HOFFMANN.

**FIXE** le prix de vente à 45 000 € net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette cession pour le compte de la commune.

**DÉCIDE** de confier la transaction de vente à Maître BOUCHERY, notaire à ANET.

**PRÉCISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**PRÉCISE** que la recette en résultant sera imputée au compte 775.

**N° 4 - PROPOSITION DE TRANSFÉRER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LES PARCELLES CADASTRÉES ZD 210, 212 ET 214 SITUÉES CHEMIN DE LA TRANCHÉE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un plan localisant la parcelle concernée a été transmis aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

Par délibération n° 2022-13, le conseil municipal réuni en séance le 8 avril 2022 a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées ZD 210, 212, 214 appartenant à Monsieur Daniel DOUARD et situées Chemin de la Tranchée formant une superficie totale de 235 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles ont été acquises par acte notarié signé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et sont destinées à l'aménagement d'une plateforme de retournement pour permettre au camion de ramassage des ordures ménagères de faire demi-tour au bout de la voie.

Actuellement ces parcelles sont classées dans le domaine privé communal.

Pour permettre aux services de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE de réaliser les travaux de réfection de la voirie et de l'aménagement de la plateforme de retournement, il convient de transférer ces parcelles dans le domaine public communal.

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le transfert des parcelles ZD 210, 212 et 214 dans le domaine public communal,
- **EFFECTUER** les démarches de publicité foncière auprès du services du cadastre,
- **TRANSFÉRER** ces parcelles à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE en tant que voie communautaire afin de réaliser les travaux énumérés ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives correspondantes.

**M. Franck FERREIRA** : Pour être clair pour les habitants de ce chemin, les travaux commenceraient à quelle date ?

**M. le Maire** : Je ne peux pas le dire encore. Si aujourd'hui on vote ce point, on va transmettre, l'étude va être faite et ils doivent lancer l'appel d'offres pour faire ces travaux. On a commencé par prévoir 2 mois d'affichage lorsque ça a été borné, au bout des 2 mois nous avons pris la délibération pour qu'on puisse acquérir ce terrain dans le domaine communal privé et aujourd'hui, nous sommes au premier conseil qui suit l'acquisition (en date du 1<sup>er</sup> juillet). Ce sont des travaux qui sont programmés par EPN, c'est-à-dire la commission voirie, ce sera ensuite entre leurs mains. Ils avaient prévu de faire cela dans l'année 2022, maintenant ils n'ont plus qu'à s'exécuter.

**M. Franck FERREIRA** : Comme tu nous avais annoncé un début des travaux en septembre dernièrement.

**M. le Maire** : C'était un schéma que je pensais mais comme on m'a rappelé les délais administratifs pour lesquels il n'est pas possible de passer outre. Je souhaite que ça se fasse le plus vite possible, au plus tôt ce sera à partir de septembre mais au plus tôt. On est fin juillet, en août on ne fait pas grand-chose, je ne peux pas affirmer qu'au 1<sup>er</sup> septembre ils vont faire le premier coup de pioche, je n'en sais rien. Je suis prudent, je dis ce que je sais et ce qui est en mon pouvoir, là, c'est dans la commission voirie d'EPN et c'est elle qui va prendre ça en charge et qui donnera les délais qu'elle va imposer.  
Y-a-t-il d'autre question ?

### **Délibération n° 2022-36**

*Vu la délibération n° 2022-13 par laquelle le conseil municipal réuni en séance le 8 avril 2022 a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées ZD 210, 212, 214 appartenant à Monsieur Daniel DOUARD et situées Chemin de la Tranchée qui sont destinées à l'aménagement d'une plateforme de retournement pour permettre au camion de ramassage des ordures ménagères de faire demi-tour au bout de la voie,*

*Considérant que ces parcelles ont été acquises par acte notarié signé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et représentent donc des espaces communs ouverts à la circulation,*

*Considérant que le transfert dans le domaine public communal revêt donc un caractère d'intérêt général,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*DÉCIDE d'incorporer dans le domaine public communal, les parcelles cadastrées ZD 210, 212, 214 formants une partie de la voie du Chemin de la Tranchée.*

*DÉCIDE de mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches liées à la publicité foncière.*

*DÉCIDE de transférer ces parcelles à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE en tant que voie communautaire afin de réaliser les travaux énumérés ci-dessus.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives découlant de cette décision.*

#### **N° 5 - PROPOSITION DE DONNER UN MANDAT DE VENTE A L'AGENCE NACIM POUR LE SITE DU MOULIN**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

#### **RETRAIT DE CETTE DELIBERATION**

#### **N° 6 - REFORME DES REGLES DE PUBLICITES DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Une note de présentation a été transmise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

Cette réforme a pour objectif de fixer les modalités de dématérialisation des modes de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Ces règles sont fixées par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 qui vise à moderniser, simplifier, clarifier et harmoniser les formalités qui régissent la publicité et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

#### **✚ Le contenu du procès-verbal des séances du Conseil Municipal :**

Il doit contenir la date et l'heure de la séance.

Les noms du Président, des membres du Conseil Municipal présents ou représentés et du secrétaire de séance.

Le quorum doit être indiqué ainsi que l'ordre du jour, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées.

Sont également indiqués les demandes de scrutins particuliers et le résultat avec le nom des votants et le sens de leur vote.

La teneur des discussions au cours de la séance doit être retranscrite.

Il convient de déterminer les modalités de publicités du procès-verbal :

- Soit par affichage,
- Soit par publication sur papier,
- Soit par publication sous forme électronique.

Je vous préconise que la publicité soit effectuée sous forme électronique et publiée sur le site internet de la commune.

Je vous demande donc de choisir le mode de publicité sachant qu'il peut être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Afin d'alléger les formalités de signature, le procès-verbal sera désormais, signé uniquement, par le Maire et le secrétaire de séance, en remplacement de tous les membres présents à la séance.

#### **✚ La tenue des registres de délibérations :**

Les délibérations inscrites au registre ne seront plus signées que par le Maire et le secrétaire de séance comme pour le procès-verbal.

La tenue du registre est assurée de droit sur papier.

#### **✚ Le compte rendu du Conseil Municipal :**

L'ordonnance met fin à l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du Conseil Municipal.

Désormais, il convient d'afficher la liste des délibérations par numéro d'ordre ainsi que la liste des membres présents et de la faire signer par le Maire et le secrétaire de séance. L'affichage sera fait en Mairie, sur tous les panneaux d'affichage de la commune et une publication sera effectuée sur le site internet, sur la page Facebook et sur panneau Pocket.

L'ordonnance précitée prévoit également que toute personne qui en fait la demande doit pouvoir obtenir, sous forme papier, les actes publiés de façon électronique, sauf demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif ou systématique.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Pourrions-nous essayer de nous tenir au règlement intérieur, j'en profite parce que ça parle de publications, à ce que notamment le compte rendu succinct soit bien adressé aux conseillers municipaux dans les 10 jours qui suivent le conseil ? Ça peut arriver qu'il y ait du retard ou une omission, que ça reste coincé dans un envoi par mail, tout le monde est excusable sur le sujet mais je trouve un peu désagréable de voir une réponse dans laquelle nous est dit que c'est affiché et qu'en conséquence, on peut le lire. J'estime que les conseillers municipaux doivent l'avoir par un autre biais que d'aller le lire eux-mêmes. C'est juste une petite remarque pour les prochaines fois.

**M. le Maire :** C'est accepté. Je trouve qu'il est normal que chaque conseiller puisse avoir, dans les 8 ou 10 jours, le compte rendu succinct du dernier conseil.

y-a-t-il d'autre question ?

Nous allons procéder au vote.

### **Délibération n° 2022-37**

*Vu l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,*

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,*

*Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,*

*Vu le rapport de Monsieur le Maire qui rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant après transmission au contrôle de légalité,*

*Considérant qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assuré sous la forme électronique, sur le site internet de la collectivité,*

*Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation et que pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publicité sur papier, soit par publication sous forme électronique.*

*Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,*

*Vu la proposition de Monsieur le Maire de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel : publicité sous la forme électronique sur le site de la commune,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire « publicité sous la forme électronique sur le site de la commune » qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## **N° 7 – PROPOSITION DE VALIDER LE RAPPORT FINAL DE LA CLECT POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DÉFINITIVES DE L'ANNÉE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire*

*Une note de présentation a été remise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

*Un tableau des compensations allouées à chaque commune est donné en séance.*

### **PRÉAMBULE**

Depuis la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND ÉVREUX AGGLOMÉRATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes à la Communauté d'agglomération ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE.

### **1 – RÔLE DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) **dans les 3 mois** qui suivent sa transmission.

### **2 – MODALITÉ D'ÉVALUATION**

Le coût des dépenses transférées est évalué selon une distinction opérée sur la nature des dépenses considérées :

- les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement,
- les dépenses de fonctionnement liées à des équipements.

L'ensemble de ces dépenses est ramené à une seule année.

Il s'agit de déterminer une charge d'amortissement de l'équipement, majoré des frais d'entretien et de fonctionnement annuels (fluides, ménage, petit entretien ...)

Le cas échéant, il convient de déduire les ressources afférentes au coût du transfert de la compétence.

### **3 – RAPPORT FINAL**

Le 28 juin 2022, la CLECT a étudié le rapport portant sur la reprise des équipements sportifs gérés par le SICOSSE et sur le transfert des missions d'accompagnement d'accès aux droits auprès du relais des services publics.

Le rapport ainsi validé définit l'attribution de compensation 2022 pour la commune à 350 220,66 € (montant identique à celui de 2021).

#### **4 – PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION**

Je propose donc aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport final de la CLECT du 28 juin 2022.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce n'est jamais réévalué ?

**M. le Maire :** Pour le moment non. Il y a un groupe de travail sur les compétences de l'Agglo, je pense qu'il va sûrement y avoir des compétences qui vont commencer à coûter très cher et je pense qu'ils sont en train de chercher d'autres moyens de financement.

**M. Gilbert GENESTE :** Ce n'est pas lié à l'inflation.

**M. le Maire :** Non, il y a d'autres causes, il y a plein de causes en ce moment mais ils commencent à regarder de près parce que c'est bien mais il faut trouver l'argent quand on veut le redistribuer. Il faut savoir que toutes les agglos ne sont pas obligées d'avoir des attributions de compensation, à Dreux, ils n'en ont pas. Ils ont quelques fonds de concours mais très petits. Il faut que l'on ne s'estime pas trop mal lotis.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Sauf qu'on voit quand même qu'Évreux, 14 435 000 €, ça représente exactement la totalité du reste, c'est quand même intéressant de voir les chiffres. 14 millions de compensations pour Évreux, ça représente la totalité des compensations de tous les autres.

**M. le Maire :** Voire même plus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est toujours intéressant de comparer ce que récupéré EVREUX.

**M. le Maire :** Ce qui est pris en compte c'est le nombre d'habitants et aux activités. Nous pouvons passer au vote.

#### **Délibération n° 2022-38**

*Monsieur le Maire expose :*

*Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMÉRATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.*

*La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.*



*La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs.*

*Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.*

*Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.*

*Ainsi, le 28 juin 2022, la CLECT a étudié le rapport portant sur la reprise des équipements sportifs gérés par le SICOSSE et sur le transfert des missions d'accompagnement d'accès aux droits auprès du relais des services publics.*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ADOpte** le rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 28 juin 2022, tel que joint à la présente délibération.

## **N° 8 - PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ANNEE 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEVE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

Je vous informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) son article L.2224-5 impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Cette compétence est transférée au SIAEVE dont le comité syndical réuni en séance le 6 juillet 2022 a adopté ce rapport pour l'année 2021.

Ce syndicat est composé de 7 communes.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers de ce service.

Je vous demande si vous avez des observations à formuler.

Je vous demande d'en prendre acte.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Est-il normal que nous n'ayons aucun document dans le dossier du conseil sur le sujet ? Personnellement je ne peux pas voter si je n'ai pas les documents sous les yeux. Je propose de voir ce point la prochaine fois.

**M. le Maire :** Ce n'est pas une délibération, c'est une mise à disposition et à connaissance. Pour cette année, on reste très constant dans le prix de l'eau, on a pris que 0,03 € sur l'ensemble, nous avons un rendement qui frôle les 80 %, nous étions à 80 % l'an dernier mais avons perdu 2,4 points puisque nous sommes à 77,6 % en rendement. Nous continuons à changer les canalisations et nous dépassons, en moyenne, le 1 %, c'est un taux moyen sur les 5 dernières années. Pour vous rassurer, EPN n'en fait même pas la moitié, il n'est même pas à 0,5 %. Je vous transmettrai ce document dès la semaine prochaine.

**M. Jocelyn CHARRON :** Que représente le rendement à 77 et 80 % ?

**M. le Maire :** Il y a un graphique sur ce document avec les années. Il faut savoir qu'en 2014, on était à peine à 60 % donc on voit que les efforts qu'on a faits – en changement de canalisations – commencent à porter leurs fruits. C'est néanmoins très fragile parce qu'on a perdu presque 2,5 points cette année sans trop savoir, je sais que la période de relevés a changé, ils ont été faits un mois plus tôt et c'est peut-être ça qui fait la différence sans que cela n'explique tout.

On voulait à tout prix que les gens n'aient pas leur facturation entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier et avec l'avancée des relevés de compteurs, tout le monde reçoit sa facture début décembre.

**M. Jocelyn CHARRON :** Le rendement pur représente l'eau qui est perdue ?

**M. le Maire :** En milieu rural, quand on a 70 ou 75 %, c'est bien et en ville, on devrait passer les 80 % tout le temps. Je donne des exemples dans le coin, il y a un syndicat (ANET) qui n'est pas loin, dans tous les coins où ils sont, ils sont à peine à 50 %, ils vendent de l'eau mais ils ont 2 syndicats, un syndicat de pompage et celui qui vend l'eau. Comme il est un peu étriqué, ils n'ont pas fait 100 m de canalisations d'eau depuis des années donc ça fuit de partout. Maintenant le plateau de Saint-André, c'est pareil, le service d'EPN commence à s'arracher les cheveux, il doit mettre plus de 100 millions. Si tu n'investis pas avant, il est certain que tu le payes.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Sans être désagréable, je sais que c'est un sujet qui te passionne Jean-Pierre, encore une fois est-ce qu'on pourrait en discuter au prochain conseil, quand on aura les éléments sous les yeux ?

**M. le Maire :** Bien sûr, il n'y a pas de problème.

## **RETRAIT DE LA DELIBERATION**

### **N° 9 – REVERSEMENT A L'AGGLOMERATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Une note de présentation a été transmise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

La loi de finances pour 2022 par son article 109 modifie les modalités de répartition de la taxe d'aménagement.

Pour mémoire, l'institution de la taxe d'aménagement est liée à la compétence urbanisme et droit des sols. Elle est ainsi instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU), ainsi que (sauf renonciation de leur part) dans les communautés urbaines et les métropoles (y compris la métropole de Lyon, mais pas dans la métropole du Grand Paris).

Lorsque la taxe d'aménagement (TA) est perçue au profit de l'intercommunalité, le code de l'urbanisme prévoit que « tout ou partie » doit être reversé aux communes, les conditions de reversement étant fixées par délibération. En revanche la réciproque, c'est-à-dire le reversement de tout ou partie de la TA des communes vers les intercommunalités, n'était jusqu'alors pas obligatoire mais simplement facultatif.

La loi de finances pour 2022 corrige cette anomalie et harmonise les règles de reversement : elle impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.

Ces clés de partage et de reversement de la taxe d'aménagement doivent tenir compte de la charge des équipements publics assumée par chaque collectivité concernée eu égard à leurs compétences respectives.

Sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération assume 100 % des dépenses d'équipement au titre de la compétence économique.

En dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire, la charge des dépenses d'équipement de la communauté d'agglomération est de l'ordre de 20 % des dépenses d'équipement réalisées sur le territoire.

Dans le cas particulier, où une zone d'activité d'intérêt communautaire a été financée par la commune (avant transfert de compétence), il sera entendu que le reversement de la taxe d'aménagement est de l'ordre de 20 % au profit de la communauté d'agglomération.

Pour rendre effective, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'obligation de reversement de taxe d'aménagement, la communauté d'agglomération et les communes membres passeront par délibérations concordantes.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Avons-nous le choix ?

**M. le Maire :** Normalement c'est la loi.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** J'aimerais que Daniel DOUARD prenne la parole.

**M. le Maire :** Je lui laisse la parole.

**M. Daniel DOUARD :** Juste pour rebondir sur ce que tout ce que Jean-Pierre vous a bien expliqué, cette loi existe depuis un bon moment mais dans cette loi était indiqué qu'il peut y avoir un reversement facultatif de la part des communes envers l'Agglo parce que ce sont eux qui font l'aménagement de certains endroits, en particulier les voiries puisqu'ils prennent toute la voirie maintenant, tout ce qui est intercommunal. Néanmoins subrepticement, sans faire de bruit, au mois de février 2022 le gouvernement a décidé que c'était obligatoire et non plus facultatif, qu'il fallait absolument que l'Agglo touche une partie, sans dire combien ni comment, il n'y avait pas de pourcentage, c'était aux communes de s'entendre et de délibérer pour arriver à trouver un pourcentage.

On s'est aperçu que dans des zones communautaires qui sont organisées, aménagées par l'agglomération elle-même, l'Agglo a pris tous les frais et c'était les communes qui retouchaient tout, ce qui n'était pas logique. On s'est donc mis d'accord en disant que toutes les zones communautaires, où l'Agglo a pris les frais, devront reverser 100 % de la taxe d'aménagement à l'Agglo. Ça a grincé dans certaines communes qui allaient complètement perdre cette taxe d'aménagement, cette manne qui était importante dans certaines communes, voilà pourquoi il y a eu plusieurs réunions auxquelles j'ai participé.

Au début les études faites par les services financiers avaient trouvé 43 % alors on n'est pas tombé d'accord, on a demandé pourquoi 43 %, qu'est-ce que c'est, comment et ils n'ont pas été en mesure de nous expliquer qu'il fallait qu'on reverse 43 %. On a donc refait les comptes et on est tombé sur une moyenne parce que des communes sont plus, d'autres sont moins et on est tombé sur une moyenne de 20 %. C'est passé en conseil communautaire, ça doit être approuvé par toutes les communes, si les 2/3 sont accord naturellement ça passe comme ça parce que c'est la loi qui nous y oblige. Je précise que ce n'est pas une décision de l'Agglo, c'est l'État qui a décidé pour les collectivités territoriales.

**M. le Maire :** Considérant que la charge des équipements publics assumée par la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie représente 20 % de l'ensemble des dépenses d'équipement du bloc communal du territoire en-dehors des zones d'activité d'intérêt communautaire, je vous demande donc de :

- **FIXER** le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire,
- **FIXER** le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 20 % en-dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire.
- **PRÉCISER** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par une commune avant transfert de compétence, le taux de reversement de la taxe d'aménagement est fixé à 20 %.

Cela va nous faire perdre entre 4 et 5 000 €.

**M. Daniel DOUARD :** Juste une grosse décision importante qui représente quand même une somme de 370 000 € pour l'Agglo, ce n'était pas une fortune qui arrivait pour que l'Agglo s'enrichisse, c'était la loi qui nous obligeait à faire comme ça mais c'est vrai que ça a fait l'objet d'un énorme débat entre les communes.

**M. le Maire :** Oui pour un budget global de 80 millions.

**M. Daniel DOUARD :** Un gros débat pour une petite somme d'argent.

**M. le Maire :** C'est-à-dire que ceux qui avaient l'habitude de toucher 4 à 5 000 €, dans les meilleures années, vont perdre 1 000 € ce qui est important pour le budget de certaines communes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** On s'aperçoit que ça correspond à tous les transferts de compétences à l'Agglo et l'autre jour le formateur, sur le stage qu'on a eu, disait qu'effectivement de temps en temps les communes peuvent s'opposer à certains transferts de compétences parce qu'à force de tout transférer à l'Agglo, finalement on est complètement...

**M. le Maire :** Non, ce n'est pas le cas.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais sur le fond, ça correspond aux transferts de compétences, ce qui fait que les communes ne peuvent plus réagir contre puisque ça va dans la logique.

**M. le Maire :** Mais là, ce ne sont pas les compétences.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce ne sont pas les compétences mais ça correspond à l'emprise de l'Agglo sur les communes.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** C'est donc juste une information ? C'est une loi, on ne peut pas agir là-dessus en conseil ?

**M. le Maire :** Non mais on peut voter contre.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** À quoi ça sert puisque c'est la loi ?

**M. le Maire :** Oui mais sur l'ensemble des autres communes, il faut se positionner.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Mais comme ça a été voté à l'EPN, on ne peut pas aller contre l'EPN donc à quoi ça sert de voter ? Juste pour se faire plaisir, pour dire qu'on est contre ?

**M. le Maire :** Pour dire qu'on n'est pas d'accord.

### **Délibération n° 2022-39**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 5211-1,*

*Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 331-2,*

*Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,*

*Considérant que la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie est compétente sur les zones d'activités d'intérêt communautaire et qu'elle en supporte l'intégralité des dépenses d'équipement,*

*Considérant que la charge des équipements publics assumée par la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie représente 20 % de l'ensemble des dépenses d'équipement du bloc communal du territoire en-dehors des zones d'activité d'intérêt communautaire,*

*Considérant que dans le cas particulier de zones d'activités d'intérêt communautaire ayant été financées par une commune (avant transfert de compétence), il est entendu que le reversement de la taxe d'aménagement sera de l'ordre de 20 %,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

Après en avoir délibéré par **16 voix POUR** et **3 ABSENCES** (Mme Nadine GUETTÉ-PAUL, Mme Sophie LECOINTRE, M. Franck FERREIRA).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire.

**DÉCIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 20 % en-dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire.

**PRÉCISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par une commune avant transfert de compétence, le taux de reversement de la taxe d'aménagement est fixé à 20 %.

**N° 10 – PARTICIPATION SCOLAIRE A VERSER A LA COMMUNE D'IVRY LA BATAILLE POUR DEUX ÉLÈVES DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE ET SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS – ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

La classe d'unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires des élèves en situation de handicaps afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

La classe ULIS d'IVRY LA BATAILLE accueille deux élèves domiciliés sur la commune. Par délibération, le Conseil Municipal de la commune d'IVRY LA BATAILLE réuni en séance le 9 novembre 2021 a fixé le coût de la participation scolaire 2021/2022 à 703,09 €/élève.

Considérant qu'il n'existe pas de classe ULIS sur la commune, je vous propose de verser cette participation scolaire à la commune d'IVRY LA BATAILLE au tarif demandé.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce sont des primaires ?

**M. le Maire :** En effet.

**Délibération n° 2022-40**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié par les lois n° 85-97 du 25 janvier 1985 et n° 86-29 du 9 janvier 1986 et n° 86-972 du 19 août 1986 fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,*

*Vu le décret n° 86-425 du 12 mars 1986 relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune,*

*Vu la circulaire interministérielle n° 89-273 du 25 août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement, en application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1986,*

*Vu la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002 relative aux dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré qui organise l'accueil des enfants en difficulté au sein notamment d'une classe d'intégration scolaire,*

*Considérant que la commune d'IVRY LA BATAILLE dispose d'une classe ULIS qui a pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicaps afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire,*

*Considérant que la classe ULIS d'IVRY LA BATAILLE a accueilli 2 élèves de la commune pour l'année scolaire 2021/2022,*

*Considérant que par délibération n° 2021-58 du Conseil Municipal du 9 novembre 2021 d'IVRY LA BATAILLE a fixé une participation scolaire pour la classe ULIS à 703,09 € pour l'année scolaire 2021/2022,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** de verser une participation scolaire de 703,09 € pour l'année scolaire 2021/2022 pour la classe ULIS d'IVRY LA BATAILLE pour deux élèves.

**DIT** que les crédits correspondants ont été prévus au Budget Primitif 2022 au compte 6558.

**N° 11 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE PAR LE SYNDICAT DE GESTION ET CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE POUR 3 ÉLÈVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE ET SCOLARISÉS AU COLLÈGE DES 7 ÉPIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

Le Syndicat de Gestion et de construction du gymnase du collège des 7 épis situé à SAINT ANDRÉ DE L'EURE a sollicité le versement d'une participation financière de 50 € par élève domiciliés sur la commune.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 3 élèves ont fréquenté le gymnase. Le syndicat demande une participation financière de 50 € par élève.

Je vous propose d'accepter le versement d'une participation financière de 150 € pour les 3 élèves concernés.

**Délibération n° 2022-41**

*Vu la demande du Président du Syndicat de Gestion et de construction du gymnase de SAINT ANDRÉ DE L'EURE qui sollicite le versement d'une participation financière de 50 € / élève pour 3 élèves qui fréquentent le collège des 7 épis à SAINT ANDRÉ DE L'EURE,*

*Considérant que rien ne s'oppose au versement de cette participation,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** le versement d'une participation financière de 150 € au Syndicat de gestion et construction du gymnase de Saint André de l'Eure pour l'année scolaire 2021/2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DIT** que les crédits budgétaires ont été prévus au Budget Primitif 2022 au compte 6558.

**N° 12 - AVIS SUR LA DEMANDE DEPOSEE PAR L'ENTREPRISE SARL PLOURDE TERRASSEMENT POUR EXPLOITER LES PARCELLES C227 ET C231 SITUEES « LA COTE DE LA MARE AUX PIGEONS » AFIN DE STOCKER DES DECHETS INERTES PROVENANT DU DEPARTEMENT DE L'EURE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Une note de présentation a été transmise aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance.*

Le 10 juin 2022, la commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture de l'Eure nous informant de la mise en place d'une enquête publique portant sur une demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes et remise en état de la carrière située sur la commune.

L'enquête publique porte sur le dossier présenté par l'Entreprise SARL PLOURDE TERRASSEMENT domiciliée Chemin du Buisson de May 27120 CAILLOUET ORGEVILLE.

Ce dossier est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture depuis le 30 juin et jusqu'au 28 juillet 2022.

Un registre est à disposition pour permettre aux personnes qui le souhaitent de formuler un avis ou des observations.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande au plus tard le 15 août 2022.

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU DOSSIER**

L'entreprise SARL PLOURDE TERRASSEMENT exerce une activité de terrassement et de travaux publics.



Cette entreprise dispose de matériels lui permettant de maîtriser la problématique afférente à la gestion des déchets inertes et des centres de stockage de ces déchets.

L'activité de terrassement et de travaux publics génère une production de déchets inertes constitués essentiellement de terre et de pierres. L'entreprise est confrontée à une problématique d'évacuation de ces déchets.

C'est pourquoi et conformément à l'article R541-46-1 du code de l'environnement, la SARL PLOURDE TERRASSEMENT demande une autorisation d'exploiter une installation de déchets inertes sur les parcelles cadastrées C231 de 14 710 m<sup>2</sup> et C227 de 2 247 m<sup>2</sup>, occupées par le passé par une ancienne carrière située au lieu-dit « la côte de la mare aux pigeons », route départementale 59 en direction de LA COUTURE BOUSSEY.

A l'issue de ces explications, je vous propose de formuler un avis sur la demande présentée par l'entreprise SARL PLOURDE TERRASSEMENT.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** J'ai plusieurs questions. Pourquoi cette entreprise, domiciliée entre Pacy-sur-Eure et Évreux, achète un terrain ici pour y enfouir ses déchets ?

Le dossier fait presque 80 pages, on y voit ce qui est concerné comme déchets par contre qui va contrôler ce qui rentre et ce qui sort, qui va contrôler les allées et venues des camions parce que ça va forcément impacter les allées et venues sur notre commune ? Je voudrais savoir qui est garant de ce qui va vraiment être enfoui.

Ce n'est pas contre toi, Jean-Pierre mais si tu as l'occasion de regarder un documentaire qui a traité de ce sujet – je n'implique pas du tout la société en question, elle est peut-être de très bonne foi – dans lequel on voit une entreprise qui fait ça et un an après, 4 entreprises sous-traitent et à la fin, on ne sait plus du tout ce qui est enfoui dans les sols.

Je voudrais avoir l'assurance qu'à Garennes, on va enfouir de la terre pourquoi pas et rien de dangereux, de néfaste pour la commune et je veux qu'on assure aux Garennais qu'ils ne vont pas être ennuyés avec toutes ces allées et venues continuelles de camions dans cette zone.

Ce sont mes premières questions. C'est le rôle du maire de le garantir.

**M. le Maire :** Pour la première question, ils l'ont choisi parce qu'il n'y a pas des quantités de terrain et je pense que l'ancien propriétaire de ce terrain veut bien s'en débarrasser parce qu'il a arrêté son activité...

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Excuse-moi de te couper, sais-tu si l'entreprise a cherché des terrains ailleurs pour faire la même chose, terrains qui lui auraient été refusés ?

**M. le Maire :** Non, je ne le sais pas.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Il n'y a pas d'enquête sur le sujet ?

**M. le Maire :** Non. Il est venu nous voir pour savoir si ce terrain appartenait bien à ce monsieur qui a arrêté son activité et il a déposé ce dossier par un maître d'ouvrage. Après il a déposé tout ce qu'il fallait pour que ce soit enregistré en préfecture pour relancer une enquête publique. Je sais que toutes les carrières, tôt ou tard, devront être comblées.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Mais dans le cas présent, il n'y a pas de carrière.

**M. le Maire :** Si.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Il n'est pas nécessaire de creuser ?

**M. le Maire :** Non, c'est une carrière qui a été vendue. La première exploitation qu'il y a eu dans la côte de Garennes, qui n'était pas à cette échelle, la première carrière qui a été faite se trouve tout le long de la route et à ce moment-là, il n'y avait pas d'obligation de remettre en l'état d'auparavant. Maintenant l'exploitation de la nouvelle, la grande, quand ils vont cesser leur activité, ils devront remettre en état et il y aura du volume à remettre.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Donc 3 fois plus de camions, on le note.

**M. le Maire :** Oui mais ça, c'est obligatoire.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Justement, essayons d'atténuer aussi de ce côté-là.

**M. le Maire :** C'est un site qui s'y prête. Je ne sais pas comment il a eu connaissance de cette activité, certainement qu'il est passé par la préfecture parce qu'ils ont connaissance de toutes les installations classées c'est-à-dire que quand on exploite des carrières, avant de démarrer, il faut faire une enquête publique. Une installation classée est répertoriée au niveau préfectoral et ensuite quand l'activité de ce premier exploitant a cessé, il l'a laissée dans l'état, il avait racheté cette partie au premier propriétaire de la grande carrière et depuis cela a changé au moins 2 ou 3 fois de propriétaire. Là, cette partie est pour exploiter parce qu'à la lecture du projet, c'est pour revaloriser, il va faire du tri de terre, de terreau et tout ça mais par contre ce qu'il ne va pas pouvoir remettre dans le circuit, il va le faire en enfouissement parce qu'à cet endroit il y a des hauteurs d'au moins 10 m à remblayer.

**Mme Kendy SAUTRON :** Tu as commencé ton préambule en disant qu'il y avait une entreprise MORANCÉ qui avait ce terrain avant, ils faisaient la même chose, du terrassement donc la même activité et c'était aussi un dépôt finalement ?

**M. le Maire :** Lui n'a fait qu'un dépôt par contre il n'a pas exploité, il n'a pas revalorisé cet endroit.

**Mme Kendy SAUTRON :** Lui n'enfouissait rien du tout ?

**M. le Maire :** Non, c'est des tas de cailloux. La végétation a pris le dessus.

**Mme Kendy SAUTRON :** Mais dans son dépôt, même s'il déposait tous ses matériaux, personne ne contrôle, c'est un terrain privé.

**M. le Maire :** Oui tandis que là, ça va être une autorisation préfectorale, il y aura des comptes à rendre de ce qui est entré et sorti.

**Mme Kendy SAUTRON :** Oui entré et sorti mais personne ne va contrôler puisqu'on reste sur un domaine privé.

**M. le Maire :** Non, sur une installation classée, les inspecteurs de la DREAL ont le droit et même le devoir de passer au moins 1 à 2 fois par an pour voir comment ça se passe.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour aller dans le sens de ce que demandaient Nadine et Kendy, il serait intéressant de savoir si Plourde Terrassement est labellisée parce que toutes ces plates-formes de stockage doivent être labellisées. Il serait intéressant, Daniel, que tu vérifies. C'est l'Agglo qui distribue les labels. Ils ne peuvent pas stocker comme ça.

**M. le Maire :** Non, tu confonds. Ce n'est pas l'Agglo, c'est la DREAL.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est l'association qui délivre le label Matériaux Normandie, c'est l'association qui vient d'Évreux qui distribue. Il serait intéressant de savoir ce que Plourde Terrassement fait comme métier parce que si c'est béton, vitrage, briques, déblais, agrégats d'enrobé, tuiles, enfin tout donc tu vois c'est intéressant de savoir.

**M. le Maire :** Oui mais c'est une entreprise de terrassement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais est-il labellisé pour être plate-forme de stockage ? S'il ne l'est pas, il n'a pas le droit.

**M. le Maire :** Il demande une autorisation préfectorale, c'est pour ça qu'il passe dans ce domaine.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Donc il n'est pas encore labellisé.

**M. le Maire :** Non.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça change tout.

**M. le Maire :** Ça change qu'il ne peut pas commencer s'il n'a pas l'accord. Ce n'est pas une labellisation, c'est une autorisation préfectorale, ce n'est pas la même chose.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce que ce que disait Nadine – et qui est vrai – il y a une économie circulaire, ce sont des dominos de sous-traitants, finalement les agrégats d'enrobé partent de Paris et ils arrivent à Garennes sur Eure.

**Mme Kendy SAUTRON :** Sur la commune, avons-nous un moyen de pression vis-à-vis de la circulation des camions ?

**M. le Maire :** Non. Ça transite, il n'y a pas un droit d'octroi entre les communes.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** Concernant les questions que posait Nadine au départ, plusieurs personnes se les posent également, ces questions me semblent tout à fait légitimes. J'en ai discuté avec plusieurs personnes et plusieurs Garennais qui se posent ces questions et qui s'inquiètent par rapport à ce sujet. Nous devons vraiment réfléchir à l'avis que nous allons donner.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Beaucoup de Garennais se sont exprimés sur notre Facebook sur ce point parce qu'ils savaient que ça passait en conseil et effectivement il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent.

**M. le Maire :** Les gens peuvent venir justement consulter le dossier.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Attends, le dossier fait 80 pages, il est très compliqué, il n'est pas à la portée de tout le monde, personne ne va lire les 80 pages d'ailleurs je ne sais pas, autour de cette table, qui les a lues, combien ? Peut-être 2 ? Tu ne vas pas demander en plus aux Garennais de venir le lire. Le but du conseil est de faire des résumés, de pouvoir répondre à des questions et aujourd'hui beaucoup de Garennais se posent la question et on ne comprend pas

très bien, si on doit enfouir, on extrait de la terre pour faire des trous, finalement on va remettre de la terre pour combler, c'est un peu bizarre. Je ne comprends pas trop.

**M. le Maire :** Toute ancienne carrière devra, tôt ou tard, être remplie.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Il faut bien que les gens entendent qu'aujourd'hui on n'a aucune garantie de ce qui sera mis sous terre, il n'y a aucun contrôle.

**M. le Maire :** Si, il y a des déclarations.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Des déclarations mais pas de contrôle.

**M. le Maire :** Ça, c'est autre chose.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Il n'y a aucun contrôle donc il n'y a aucune garantie. Moi aussi, je peux déclarer que je ne mets rien dans mon jardin, personne ne viendra voir, même pas à la mairie.

**M. le Maire :** Bien sûr mais si ce dossier vient de la préfecture avec enquête publique, justement c'est qu'il est conforme.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** La préfecture n'a pas refusé que ce soit ici ou ailleurs, la question est de savoir si on a envie, à Garennes, de stocker des choses enfouies sans savoir ce que c'est réellement et d'avoir des allées et venues continues de camions. C'est ça la question, on n'a aucune garantie de ce qu'il y aura sous terre, c'est déclaratif, ce n'est pas contrôlé. Ce n'est pas la même chose.

**M. le Maire :** La DREAL a quand même un droit de regard, elle peut faire des contrôles comme ça s'est passé chez ANOR même si bien sûr c'était trop tard.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je te conseille donc vivement de regarder le documentaire sur France 5 dédié à ce point, il est du mois de juin et ça prend justement ce type d'exemples de petites communes qui ont voté ça et qui se retrouvent, des années après, avec des déchets qui ne sont pas du tout ce qui était prévu et qui ont des conséquences non négligeables sur la vie de tous les habitants.

**M. le Maire :** Bien sûr, il faut toujours être prudent.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui mais il faut que les gens le sachent parce que comme personne ne lit les dossiers, à un moment donné il faut se poser les bonnes questions. Les gens nous écrivent à Garennes pour nous poser des questions et aujourd'hui on ne peut pas dire qu'on est en mesure de dire ce qui sera vraiment sous terre.

**M. le Maire :** Apparemment ce sont quand même des dossiers de terre et de pierres, c'est inerte.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je parle de contrôle.

**M. le Maire :** Le contrôle se fera par la DREAL.

**M. Franck FERREIRA :** Par rapport aux contrôles, quand les camions vont arriver, il y aura un bordereau de déchets, j'ai des cailloux, j'ai des briques, j'ai ceci. Qui nous dit qu'au bout du 10<sup>e</sup> camion, il n'y aura plus de bordereau et on ne saura pas ce qu'il y a dans la benne.

C'est ça qu'on veut dire, le contrôle physique. Oui le papier, le registre de bordereau de déchets sera rempli, il sera bien, ce sera contrôlé mais le déchet physique, on ne le contrôlera pas parce qu'une fois qu'il est sous terre, ça sera trop tard.

**M. le Maire :** Oui bien sûr mais normalement dans son dossier, il fait de la revalorisation.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Qu'est-ce qui te dit que sur 10 camions qui vont rentrer, il y en a 8 de l'entreprise et 2 qui ne seront pas de la sienne ?

**M. le Maire :** Je ne peux pas vous le garantir, ce n'est pas moi qui vais contrôler.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Ce sont des questions à se poser. On n'a pas de garantie.

**M. le Maire :** Oui mais on fait confiance ou on ne fait pas confiance, je suis d'accord mais moi non plus, ce n'est pas moi qui vais faire le gardien là-bas pour voir ce qui se passe.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Du coup notre avis aujourd'hui au conseil, il sert à s'opposer à juste donner un avis consultatif ?

**M. le Maire :** Il peut s'opposer, il peut être contre.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Même si la préfecture dit oui, si en majorité on est contre, on dit non, il ne pourra pas faire son exploitation ?

**M. le Maire :** Si, si le préfet le décide, on ne pourra pas aller contre. C'est comme ça que souvent ça se passe.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** La différence est que les gens qui habitent Garennes entendront que le conseil municipal n'était pas d'accord avec la préfecture alors que si on vote pour dire qu'on est d'accord, ils entendront qu'on a cautionné l'avis de la préfecture et c'est totalement différent.

**M. le Maire :** Je suis d'accord.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Le préfet prendra ensuite ses responsabilités vis-à-vis de la population mais est-ce que toi, aujourd'hui, tu es prêt à prendre cette responsabilité de dire que tu valides sans savoir ce qui rentre, tu ne peux pas contrôler mais tu valides parce que la préfecture a dit oui ?

Je pense que par respect pour les gens qui habitent et qui se posent des questions, si on n'est pas capables de répondre aux questions, on ne vote pas pour ça, on ne vote pas positivement sur ce point.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui il faut qu'on émette des réserves.

**M. le Maire :** Les réserves non, c'est oui ou non, on ne peut pas émettre de réserves. S'ils respectent ce qui est écrit dans leur arrêté mais ce n'est pas nous qui pouvons le contrôler.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si leur dossier est monté par des avocats, c'est tellement compliqué.

**M. le Maire :** Ne t'inquiète pas, le dossier a été bien réalisé et n'a pas été fait au hasard. Pour l'avoir envoyé comme ça, c'est que la préfecture a déjà annoncé que cela était possible.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Évidemment, ça l'arrange.

**M. le Maire :** Si vous êtes contre, je ne vais pas...

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Ce n'est pas une grosse entreprise la société en question donc la préfecture ne va pas non plus s'embêter avec ça, ça ne va pas traîner. Pour elle, que ce soit ici ou ailleurs, elle s'en fout.

**M. le Maire :** Non, non, elle ne s'en fout pas.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Nous, on ne s'en fout pas parce que c'est à Garennes.

**M. le Maire :** Je suis d'accord mais il faut savoir que ces entreprises ont été convoquées il y a quelques années parce qu'il fallait justement trouver des endroits pour faire cette activité. Certains ne s'embêtent pas, dès qu'il y a un trou quelque part et que ce n'est pas contrôlé, il va être comblé.

**M. Jocelyn CHARRON :** Peut-être qu'il y a un détail de fonctionnement de l'entreprise, à voir plus de détails sur son mode de fonctionnement ?

**M. le Maire :** Le fonctionnement est bien décrit dans le dossier, tout est bien marqué. Il y a l'entrée qui se fait en haut, qui passe par le tonnage, après avec des tris et tout ça, tout est bien expliqué. Bien sûr je ne peux pas dire que tout sera respecté à 100 %, on peut toujours avoir un doute.

**Mme Kendy SAUTRON :** Il y en a déjà beaucoup des camions sur Garennes.

**M. le Maire :** Malheureusement c'est partout les camions. Il faut savoir si on veut continuer à travailler ou pas.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On est aussi sensibles à l'environnement et on ne va pas non plus dire que ce n'est pas grave parce que le dossier est bien ficelé. On imagine bien qu'une société qui présente un dossier en préfecture, elle ne va pas présenter un dossier pourri, c'est certain. La question est de savoir si le conseil valide ça, prend la responsabilité de ça vis-à-vis des citoyens. Est-ce que vous êtes prêts, vous, à valider cette demande ? Moi personnellement, je ne suis pas prête et j'ai lu le dossier.

**M. le Maire :** Vous avez le droit de choisir.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** Et même si on pense qu'ils vont respecter tout ce qui est dans le dossier, aujourd'hui ça va peut-être être 5 camions, demain ce sera 10 et après demain on ne sait pas. Il faut espérer que cette société soit florissante mais même si elle est tout à fait honnête aujourd'hui, le nombre de camions peut augmenter.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Dans 3 ans, la société a des problèmes – que je ne lui souhaite pas – financiers, elle fera comme les autres qu'on voit dans le documentaire, elle sous-traitera à des camions qui n'auront rien à voir et qui mettront ce qu'ils veulent parce que c'est ça qu'on voit dans ce documentaire. Des petites boîtes qui avaient des moyens n'en ont plus aujourd'hui, elles sous-traitent et tu n'as aucun moyen de savoir ce qui, après, va rentrer et être enfoui dans les sols. Voilà la réalité aujourd'hui même si la boîte, je n'ai rien contre elle, n'a rien à se reprocher aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que dans 3 ans, elle fera rentrer ses propres camions et qu'elle enfouira ses propres déchets, aucune garantie puisque pas de contrôle.

**M. le Maire :** Je ne sais pas, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de contrôle. Quand tu vois le dossier, forcément, ce n'est pas forcément contrôlé à 100 %, je suis d'accord mais vu la démarche qui est utilisée pour ça, pour moi la DREAL est très responsable de la suite de ce dossier. Bien sûr je ne peux pas l'assurer par contre si vraiment la boîte met la clé sous la porte dans 5 ans, la personne qui voudra prendre la suite devra redéposer un dossier avec le décret d'application de la préfecture. Ça ne se vendra pas comme ça sous le manteau, ce n'est pas possible.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Le gros problème reste le problème des camions, le va-et-vient des camions et de savoir ce qui sera déposé. Ça va être un va-et-vient de camions permanent or déjà on est bien chargés avec histoire de Bueil qui a bloqué la circulation des camions donc c'est nous qui prenons tous les 30 t, on va donc en prendre encore plus. C'est ça le problème, les camions, ce n'est pas trop de savoir ce qui va être enterré ou pas.

**M. le Maire :** Dans un premier temps quand même.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Dans un 2<sup>e</sup> temps parce que dans un premier temps, il va respecter. C'est ce que demandait Frank tout à l'heure, dans un premier temps ils vont respecter les camions dans un 2<sup>e</sup> temps, quand je vois agrégats d'enrobé, ça ne veut tout dire.

**M. le Maire :** C'est-à-dire qu'il faut que ce soit trié, c'est certain. Je ne suis pas l'avocat du diable.

**M. Jean-François BOURGOIN :** La question de tout à l'heure, le terrassement, on ne sait pas si cette société a les reins suffisamment solides pour gérer ça. Est-ce que ce n'est pas une boîte postale ?

**M. le Maire :** Non, Plourde, sur l'ensemble du terrassement, c'est quand même assez une entreprise importante sur le département parce que tu les vois quand même pas mal sur Pacy et toute la région d'Évreux, tu les vois partout. Ils tournent quand même pas mal mais on peut toujours avoir des doutes, il n'y a pas de problème. Moi, je ne vais pas me focaliser pour ou contre, vous avez votre avis, ça se respecte et on va passer à l'avis du conseil, on ne va pas passer la nuit là-dessus.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je voudrais juste dire que dans les déchets qui seront susceptibles d'arriver, il y a du bitume et du plomb. Voilà, du plomb.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** C'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

**M. le Maire :** Puisqu'ils travaillent dans les travaux publics, dès qu'on touche à une route, il faut savoir que maintenant tout bitume est analysé parce que ce n'est pas le plomb, c'est le benzène qui est très mauvais pour la santé. Tout ce qui tourne autour des poly benzènes, ce n'est pas bon, c'est certain. Effectivement il y a des risques mais il a déposé un dossier qui garantit le tri et tout ça mais ce n'est pas moi qui vais monter la garde.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Bien sûr mais il faut que les gens votent en connaissance de cause de tout le dossier et sachent ce qui va en sortir dans le vote par rapport aux Garennaïens. Moi, je demande un vote secret si c'est possible.

**M. le Maire :** D'accord, pas de problème.

**M. Jocelyn CHARRON :** Il y a un gros volume à reboucher ?

**M. le Maire :** Oui, ça sera pire, c'est un avant-goût par rapport à ce qu'il y a derrière. Et ça, ils seront obligés de le faire.

**M. Daniel DOUARD :** Pour te répondre, sur la manière actuelle, ils ont une caution énorme qu'ils ont versée à l'état pour s'assurer qu'ils vont leur faire. S'ils ne le font pas, c'est l'État qui va le faire avec l'argent qu'il a touché.

**VOTE À BULLETIN SECRET :**

**Bulletin trouvé dans l'urne : 19**

**Pour : 0**

**Contre : 14**

**Absentions : 5**

### **Délibération n° 2022-42**

*Vu le courrier de courrier de la Préfecture de l'Eure reçu le 10 juin 2022, informant la commune de la mise en place d'une enquête publique portant sur une demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes et remise en état de la carrière située sur la commune,*

*Vu l'enquête publique qui est ouverte depuis le 30 juin 2022 et se termine le 29 juillet 2022 à 18h,*

*Vu le rapport de l'inspection des installations classées de l'unité bi départementale Eure Orne de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (UBDEO DREAL) du 3 juin 2022 concernant la demande d'enregistrement présentée par la SARL PLOURDE TERRASSEMENT et déclarant le dossier complet et régulier,*

*Vu l'étude d'impact ainsi que les plans et les documents présentés à l'appui de la demande,*

*Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est amené à donner un avis sur ce dossier,*

*Considérant que le Conseil Municipal s'interroge sur le contrôle des déchets déposés,*

*Considérant que le Conseil Municipal ne souhaite pas le passage de nombreux camions sur la commune,*

*Considérant que les membres du Conseil Municipal souhaitent procéder au vote par bulletin secret,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **14 voix CONTRE** et **5 ABSTENTIONS**,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ÉMET un avis défavorable à la demande de l'entreprise SARL PLOURDE TERRASSEMENT.**



## **N° 13 - PROPOSITION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR 2022/2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Un projet de règlement intérieur du service de la restauration municipale a été transmis aux membres du conseil municipal préalablement à la séance.*

Je vous rappelle que depuis plusieurs années, un permis à point avait été instauré pour permettre de sanctionner les élèves en fonction de leur comportement à la cantine scolaire.

Il s'est avéré que ce permis à point est obsolète et ne fonctionne plus sur les élèves.

C'est pourquoi, les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé de le supprimer et de le remplacer par un règlement intérieur du service municipal de la restauration scolaire qui fixera les modalités de fonctionnement et surtout de permettre aux familles de disposer de toutes les informations sur ce service municipal.

Il est à noter que le personnel de service a été consulté pour l'élaboration de ce document et que nous avons tenu compte de leurs observations ainsi que celles des membres de la commission.

Ce règlement est agrémenté d'un coupon « accusé de réception » pour que les familles et les élèves s'engagent de manière formelle à le respecter.

Je vous demande si vous avez des questions ou des observations à formuler ?

Je vous demande donc de bien vouloir valider ce nouveau règlement qui sera mis en place d'ici la première quinzaine de septembre.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Si tu enlèves le système de points, qui privilégie ou non les enfants, tu dois aussi enlever le point 15 puisque c'est le même système. C'est mis d'une autre manière mais c'est exactement le même système.

**M. le Maire :** Ce n'est pas un permis à points, il s'agit de valoriser le bon comportement des enfants. Au contraire on valorise ceux qui se tiennent bien.

**Mme Kendy SAUTRON :** Moi qui fais partie de la commission des affaires scolaires, je regrette juste que dans ce règlement intérieur, il n'y ait plus l'esprit qu'on avait fait avec Coralie où il y avait des délégués, etc., je trouve que c'est devenu un règlement intérieur pour dire comment fonctionne la cantine. C'est bien parce qu'il faut rappeler aux parents comment ça fonctionne mais c'est dommage qu'on ne trouve plus ce qu'on avait dit en commission. Tu vois ce que je veux dire ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai, on l'a signalé à Paola, on avait dit que le règlement devait être beaucoup plus simple pour être mieux compris des parents et des élèves. Sans rentrer dans le détail, avec Coralie et la commission, on avait proposé des choses qui n'ont pas été retenues par le personnel de la cantine, c'est dommage parce que c'était un peu novateur, ça allait dans un autre esprit. C'est vrai que cette philosophie n'a pas été retenue et c'est dommage.

**Mme Kendy SAUTRON :** L'animateur qu'on avait proposé, tout ça, en fait je ne vois rien de ce qu'on a travaillé en commission dans tout ça. Et quid des réunions qu'on aurait dû avoir ?

Parce que là, on a un règlement intérieur, je vois qu'il y a des pauses d'une heure et demie et moi qui ne suis pas dans la cantine, qui ne travaille pas à l'école, je ne sais pas comment ça fonctionne et on a vu en commission, avec Martine, qu'on devait faire une réunion pour voir comment les postes fonctionnaient, comment ça se déroulait et on en sortait un règlement intérieur parce qu'il y a un vrai problème à la cantine et qu'en fait le vrai problème ne va pas se régler seulement avec un règlement intérieur. On devait voir le fonctionnement et je ne sais pas qui a fait quoi.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** En fait c'est le personnel qui travaille à la cantine qui a regardé nos propositions et qui a trouvé que nos idées n'étaient pas adéquates avec leur travail et ont ensuite proposé ça. En commission, quand on nous a proposé ce règlement qui émane du personnel de cantine, forcément on a accepté puisqu'à priori nos idées ne leur convenaient pas

**Mme Kendy SAUTRON :** Je suis d'accord mais on devait travailler ensemble.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, on n'a pas accepté, on a dit qu'il était trop long, trop lourd et que c'était une usine à gaz donc je ne dis pas qu'on a accepté. On a dit, et c'est là que Paola est intervenue.

**Mme Kendy SAUTRON :** C'est qui qui les a rencontrés ? Jean-François, c'est toi le président.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, le personnel de la cantine, j'ai longtemps parlé avec eux, je n'étais pas présent à la réunion...

**M. le Maire :** Qui les a rencontrés ?

**Mme Kendy SAUTRON :** On avait bien dit, en commission, qu'on devait les rencontrer pour leur proposer une autre solution.

**M. le Maire :** Pas la commission, non, ce n'est pas du tout ça.

**Mme Kendy SAUTRON :** À la commission, on n'a pas dit ça ?

**M. le Maire :** Non, non.

**La Secrétaire Générale :** Non, relisez les comptes-rendus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Si, on avait demandé à les rencontrer mais techniquement ce n'était pas possible.

**La Secrétaire Générale :** Non c'était que Monsieur le Maire et moi, on rencontre mais pas la commission.

**Mme Kendy SAUTRON :** Nous, on n'a pas le droit de les rencontrer ?

**La Secrétaire Générale :** Non.

**M. le Maire :** Non, pas le personnel communal.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** En fait je pense qu'il y a une erreur, vous confondez la commission des affaires scolaires et la commission du personnel. Ce que vous avez statué en commission des affaires scolaires concerne la commission du personnel et c'est pour ça que seuls, Paola et Jean-Pierre, ont pu les rencontrer. Vous en affaires scolaires, vous n'avez pas le droit de les rencontrer.

**M. Jean-François BOURGOIN :** D'accord mais on a le droit de parler.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je suis d'accord avec toi mais c'est juste qu'il aurait fallu solliciter la commission du personnel, les gens qui en font partie pour que peut-être la commission du personnel les rencontre. D'ailleurs je fais une parenthèse parce que depuis l'origine des conseils municipaux, depuis que nous avons tous été élus – ceux qui sont rentrés après ne le savent peut-être pas – on a toujours demandé à rencontrer le personnel de la commune et, à ce jour, on ne l'a toujours pas rencontré.

**La Secrétaire Générale :** Ça, on peut le faire.

**M. le Maire :** On fera une présentation, il n'y a pas de problème.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui, ça fait 2 ans qu'on entend ça.

**M. le Maire :** D'accord.

**La Secrétaire Générale :** On va le noter.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je crois que là, on parle du règlement intérieur et nous, on est en train de dévier sur l'organisation de la cantine.

**Mme Kendy SAUTRON :** Jean-François, je ne comprends pas comment on peut travailler en commission pour les affaires scolaires alors qu'on ne les voit pas, on ne sait pas ce qu'ils veulent.

**La Secrétaire Générale :** Si, un compte-rendu a été fait.

**M. le Maire :** Un compte-rendu a été fait, il est annoté que le personnel de service a été consulté pour ce document et que nous avons tenu compte de leurs observations ainsi que celles des membres de la commission. Ça a été présenté en commission ça aussi. Je regrette, la dernière fois en commission, je ne t'ai pas vue non plus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, Paola mais on avait dit que le règlement, il fallait qu'il soit plus simple et vous avez dit que vous êtes obligés parce que ce que vous avez fait, vous avez mis règlement intérieur du service municipal et je crois que c'est là où ça complique.

**La Secrétaire Générale :** On peut le revoir, faites une proposition de règlement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je dis simplement que contrairement à ce que dit Coralie, on ne l'a pas validé

**M. le Maire :** Si vous voulez qu'on le revoie.

**La Secrétaire Générale :** Il n'y a pas le feu.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Nadine, tu étais là ?

**Mme Kendy SAUTRON :** Non, je ne veux pas le revoir, je dis que c'est dommage qu'on n'ait pas eu l'esprit qu'on avait eu lors de la première commission. Après si le personnel veut travailler comme ça, ce sont eux qui ont le dernier mot.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Je dis simplement que le règlement est un peu lourd à mon avis, c'est tout mais il y a le règlement et il y a l'organisation.

**La Secrétaire Générale :** C'est comme vous voulez, on peut retravailler dessus. Je suis ouverte à toute proposition.

**M. le Maire :** Je veux bien qu'on le revoie, il n'y a pas de problème.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** Enfin quand on est sortis de la commission, on s'était dit qu'on tenait compte de l'avis du personnel de cantine donc on tient compte de leur avis et on oublie tout ce qu'on a proposé, c'est comme ça. Je pense que c'est important qu'on le vote même si on le trouve un peu lourd, c'est vrai mais c'est important pour le vote ce soir pour le mettre en place dès le mois de septembre.

**M. le Maire :** Pas la première semaine, il faut attendre quelques jours.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** Oui mais il faut qu'on le mette en place tout de suite, il ne faut pas attendre le mois d'octobre pour le faire signer aux parents.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On peut le mettre en place maintenant et à la rigueur, on l'allège pour l'année prochaine, on le retravaille pour l'année prochaine. Donc vous validez l'emoji « mort de rire » pour les enfants dissipés ? Je ne comprends pas votre emoji « mort de rire », « la table dont les élèves auront été dissipés se verra attribuer un émoticône mort de rire ». Rien que ça, ça me fait mourir de rire, j'ai intérêt à être dissipée comme ça au moins j'aurais un émoticône mort de rire.

**Mme Coralie COLLIN-EMERY :** Ce n'est pas le bon, c'est l'idée.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Donc du coup on ne peut pas voter sur un règlement où il y a des erreurs.

**La Secrétaire Générale :** Alors on le revoie en commission, ce n'est pas grave.

**M. le Maire :** On va faire une commission avant la rentrée et puis c'est tout. On ne va pas mourir si on reste 15 jours sans règlement.

**Mme Martine LEPETIT :** Ce qu'on peut faire, c'est supprimer la phrase « la table dont les élèves auront été dissipés ».

**La Secrétaire Générale :** Non, il faut changer les émoticônes. Ça peut être un autre système comme des étoiles ou je ne sais pas.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Avec des images.

**La Secrétaire Générale :** Avec des images, oui par exemple.

**M. le Maire :** La commission, est-ce qu'on se revoit fin août ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il faut savoir si c'est la commission qui décide ou si c'est le personnel de cantine. C'est là où il faut se mettre d'accord.

**La Secrétaire Générale :** C'est le dilemme.

**M. le Maire :** Parce que c'est quand même eux qui vont travailler.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce sont eux qui ont proposé ça, on ne peut pas aller contre

**M. le Maire :** Ils ont donné des exemples, ils ont déjà essayé des choses.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Du coup est-ce qu'on a besoin de le voter ? Est-ce que ça ne reste pas au niveau de l'école, avons-nous besoin de le passer en conseil ? Vu qu'on ne voit pas le personnel et que ce sont eux qui le font, personnellement je n'ai aucun souci avec le personnel de l'école, je pose la question. Ça émane du personnel, on ne rencontre pas le personnel, ceux qui ont fait le règlement, est-ce qu'on a voix, nous, à le voter ?

**La Secrétaire Générale:** Oui, il le faut, c'est un service municipal.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** D'accord mais dans ces cas-là, on revoit peut-être les procédures. Je suis gênée de voter sur quelque chose comme ça.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Là, l'ambiguïté est « règlement intérieur du service municipal ». Avant c'était « règlement intérieur du permis à points » donc c'était peut-être là toute l'astuce.

**La Secrétaire Générale :** Oui, ce n'est pas la même chose.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Avez-vous réuni la commission du personnel pour le valider ?

**La secrétaire générale :** Non.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** C'est bien ça la question. Est-ce que la commission du personnel a été réunie pour le valider avant le conseil ?

**La secrétaire générale :** Oui, on s'est vus.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Ils ont validé ?

**La Secrétaire Générale:** Vous avez eu le compte rendu.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Non, est-ce que vous avez réuni la commission du personnel avec le personnel concerné ?

**La Secrétaire Générale :** Oui.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui ?

**La Secrétaire Générale :** Oui.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je n'ai pas vu la convocation.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, c'était une réunion du personnel, Paola.

**La Secrétaire Générale :** Non, on s'est revus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce n'était pas une commission du personnel.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je ne parle pas des affaires scolaires, je parle du personnel. Est-ce que vous avez réuni la commission du personnel avant ?

**La Secrétaire Générale:** Non.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** C'est peut-être ça qu'il faut faire avant puisque c'est le personnel et on valide après.

**La Secrétaire Générale:** D'accord.

**Mme Martine LEPETIT :** On va le revoir. On le refera avant la rentrée.

**La Secrétaire Générale:** Ça va être compliqué avant la rentrée. Non, ce sera début septembre.

**M. le Maire :** on va surseoir pour cette délibération.

#### ***RETRAIT DE LA DELIBERATION***

#### **N° 14 - PRIX DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

Conformément au marché de délégation de service public afférent à la gestion de la restauration scolaire, le délégataire procède à une révision du tarif. Le délégataire propose d'augmenter les tarifs des repas de 5,91 %, ce qui amène à :

- Prix du repas enfant : 3,87 € TTC (2021 : 3,65 € TTC)
- Prix du repas adulte : 4,11 € TTC (2021 : 3,88 € TTC)

**M. le Maire :** c'est une augmentation raisonnable compte tenu de la situation. Je vous demande de valider ces tarifs qui seront applicables dès la rentrée scolaire.

#### **Délibération n° 2022-43**

*Vu la délégation de service public conclue avec la Société CONVIVIO pour la gestion de la restauration scolaire,*

*Considérant qu'il y a lieu de déterminer le prix du repas applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Sophie LECOINTRE, Mme Nadine GUETTÉ- PAUL, Mme Kendy SAUTRON, Mme Estelle THURET LEFLOCH),*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** de fixer les prix des repas applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour toute l'année scolaire 2022/2023 aux tarifs suivants :

- Prix du repas enfant : 3,87 € TTC
- Prix du repas adulte : 4,11 € TTC

## **N° 15 - COMPTES RENDUS DIVERS**

**M. le Maire :** Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

- **SIAEVE :** compte rendu du comité syndical du 6 juillet 2022 durant lequel il y a eu l'approbation du RPQS et également une tranche de travaux rue Signoret à Ézy-sur-Eure qui est pratiquement finie.

## **N° 16 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

➤ **Remerciements des associations :** ADM et VIS'EURE pour le versement d'une subvention, nous avons eu beaucoup de remerciements, quasiment tout le monde nous a répondu.

➤ **Repas républicain du 14 juillet :** Il s'est très bien passé, nous avons eu de très bons échos.

➤ **Tir du feu d'artifice le 14 juillet :** Il a été très bien ressenti, un feu d'artifice très fourni, tiré avec un bon rythme et sur Facebook, même des personnes extérieures à la commune trouvent que nous avons un très beau feu.

### ➤ **Police municipale pluri communale**

La convention de mutualisation des services de la police municipale a été signée le 10 juin 2022 et visée par Monsieur le Préfet de l'Eure, le 5 juillet 2022.

La convention de coordination et des forces de sécurité de l'État a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2022 et visée par Monsieur le Préfet de l'Eure le 5 juillet 2022.

Le responsable de la police municipale a reçu l'autorisation de verbaliser sur le territoire de la commune le 6 juillet 2022.

L'autorisation de port d'arme a été demandé auprès des services de l'État et l'agent est en attente d'une réponse. Si la réponse est favorable, l'agent devra effectuer un stage d'environ 2 semaines avant d'avoir l'autorisation définitive.

Le recrutement du 2<sup>ème</sup> agent est en cours et il devrait arriver aux alentours du 15 septembre 2022.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Cela signifie-t-il que dorénavant les gens peuvent appeler la police municipale en cas de besoin ?

**M. le Maire :** Oui.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On peut donc communiquer sur le sujet ?

**La Secrétaire Générale :** Moi, je n'ai pas le feu vert.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Mais là, c'est public, on n'a pas le droit de communiquer mais on le dit alors ?

**M. le Maire :** Moi, j'en ai marre.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Si on l'appelle, il a le droit de se déplacer ?

**M. le Maire :** Il a le droit de se déplacer mais il sera toujours dans la contrainte, il est tout seul et malheureusement pour le moment il n'y a personne la nuit, personne après 17 heures.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On peut l'appeler de 9 heures à 17 heures avec une interruption de midi ?

**M. le Maire :** À la condition que le guichet soit ouvert. Je suis très mécontent de cette solution.

**La Secrétaire Générale :** Je peux communiquer de mon côté.

**M. le Maire :** Oui, je pense qu'on peut communiquer qu'en cas de problème, on peut appeler la police municipale. Je suis désolé, je ne sais pas quoi dire de plus.

## **N° 17 – QUESTIONS ÉCRITES**

### **Monsieur Jean-Francois BOURGOIN**

#### ***Réflexion sur la mise en place du dispositif " Participation Citoyenne "***

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

La participation citoyenne est avant tout un réseau de solidarité de voisinage qui permet de protéger nos enfants, de préserver nos biens et de devenir un lien social entre les habitants d'un même quartier.

La participation citoyenne sur l'ensemble du territoire de la commune a été proposée par le responsable de la police municipale qui était en fonction en septembre 2016.



La commune a souhaité adhérer à ce dispositif pour :

- Protéger et rassurer les administrés,
- Resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants.

Ce dispositif de participation citoyenne a été mis en place sur la commune le 8 novembre 2016. Une convention a donc été signée avec le Préfet, représentant des forces de l'ordre, pour fixer les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour renforcer le lien social entre nos administrés, il a fallu désigner des référents. Le rôle du référent, c'est d'être un interlocuteur privilégié qui doit être attentif et vigilant aux faits inhabituels et de le signaler aux autorités compétentes. Le référent doit observer mais surtout ne pas surveiller ou patrouiller.

La liste des référents de la commune nécessite d'être mise à jour.

D'autre part, ce dispositif doit être mis en œuvre en collaboration avec les services de la police municipale.

Depuis que tous les agents du service de la police municipale ne sont plus en fonction, ce dispositif a été mis en suspens.

Je propose qu'il soit relancé lorsque le service sera à nouveau opérationnel. S'il n'y a pas de police municipale, on n'y arrivera pas. Ça va être un but, ils vont être à 2, on va faire quelque chose pour relancer ça officiellement parce que je crois qu'il faut tout réactualiser.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est absolument dans l'esprit mais c'était pour dire que compte tenu de la difficulté qu'on aura à réunir les fameux 2 policiers municipaux alors qu'on a déjà du mal à en avoir 1, ça peut être complémentaire en sachant que ce qui avait été mis en place il y a 5 ou 6 ans, aujourd'hui il faut le revoir. C'était avoir l'avis du conseil municipal pour voir si c'est une bonne idée pas de le mettre en place par rapport à ce que tu viens de dire. Ça me semble intéressant.

**M. le Maire :** Pour moi, il faudra le relancer. Je crois qu'il ne faudra pas l'abandonner.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui en sachant que c'est quand même sur les panneaux.

**M. le Maire :** Je pense qu'à partir de ça, on va quand même avoir nos 2 policiers municipaux parce que ça commence à bien faire.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui parce que tant qu'ils ne sont pas 2, on ne peut rien faire malheureusement.

**M. Daniel DOUARD :** Pour compléter, j'irais même jusqu'à dire qu'on peut le faire maintenant, il n'y a pas besoin d'attendre la police municipale. Effectivement il y a la police d'État, c'est-à-dire la gendarmerie chez nous et ce sont eux qui ont signé la convention, elle a été signée avec la gendarmerie et le préfet. Donc c'est vraiment avec eux que si les référents citoyens voient quelque chose, ils doivent prévenir la gendarmerie, il n'y a pas d'obligation d'avoir une police municipale. À l'époque elle avait pris ça, c'était moi le responsable à l'époque, on avait signé ça à la mairie avec le responsable du préfet mais en fait, l'officialisation, c'est la gendarmerie. On peut donc très bien remettre en place les référents citoyens sans attendre la police municipale.

**M. le Maire :** Ça a été signé par le préfet qui représente les forces de l'ordre.

**La Secrétaire Générale :** Ce n'est pas la gendarmerie, elle ne s'occupe pas de la participation citoyenne. Ce ne sont pas les gendarmes, c'est la mairie, le préfet et la police municipale, c'est une convention tripartite.

**M. Daniel DOUARD :** Je vous dis qu'il y avait les gendarmes ce jour-là, j'y étais.

**La Secrétaire Générale :** Ils étaient là mais ce ne sont pas eux qui ont signé la convention. Faites attention parce qu'ils ne viendront pas si vous les appelez.

**M. Daniel DOUARD :** Bien sûr que si.

**Mme Catherine BARBEY-LECOMTE :** Ils sont passés chez moi pour mettre à jour le numéro de téléphone.

**La Secrétaire Générale :** Mais la gendarmerie n'a pas signé la convention.

**Mme Kendy SAUTRON :** Il est indiqué « encadrés par la gendarmerie nationale ».

**M. le Maire :** En septembre, on va relancer ça. J'espère que ça va bouger un peu là-haut.

***Point sur les différents problèmes constatés sur la partie "rivière Eure" entre le pont et le Moulin.***

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

**M. le Maire :** Pour mieux situer cette question, il s'agit du rejet de l'assainissement de La Couture-Boussey. Les niveaux sont très bas, pour le moment on ne nous demande pas de remettre le barrage réduit parce que c'est un essai pour le futur parce qu'il va justement y avoir une étude pour refaire les seuils sur tous nos barrages, toutes nos portes qui sont en très mauvais état et donc que se passe-t-il ? Le rejet, j'ai demandé à La Couture qu'ils me donnent l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration parce qu'on ne l'a pas, ça vient se rejeter sur La Couture mais quand on voit le rejet, il n'est pas accompagné vers le centre de la rivière, il y a juste en limite de la berge. Je trouve que c'est une erreur. C'est l'agglo qui a la compétence assainissement, ce n'est pas nous donc il faudrait que La Couture traite là-bas mais en bas, ils ne savent pas trop ce qui se passe. Là, quand on regarde, c'est vrai qu'il y a plein de cailloux, de dépôt parce qu'il n'y a pas assez de débit donc tout ça doit être revu.

J'en ai parlé au niveau du syndicat de rivière qui doit relancer. Ils m'ont dit que si on voulait, on pouvait retirer mais je n'envverrai jamais personne retirer du tout-venant et des cailloux, c'est un truc à se trouver enlisé et ce n'est pas notre rejet. J'ai donc demandé que ce soit officiellement fait par les services d'EPN, éventuellement avec une mini pelle on peut bousculer et pousser.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Le tuyau devrait être mis au milieu de la rivière.

**M. le Maire :** Oui mais ça c'est encore autre chose. Par contre il faut savoir, sur l'arrêté il doit y avoir la grandeur d'évacuation dans la rivière parce que c'est à la limite de berge, à 2 m à 3 m et ça, personne ne l'a dit. Je ne sais pas, j'ai demandé pas plus tard qu'hier.

**M. Jean-François BOURGOIN :** La responsable rivière a dit milieu de rivière. Le problème que tu viens d'expliquer, effectivement c'est que comme tous les barrages sont ouverts, il n'y a plus suffisamment de courant pour évacuer et entre le pont et le moulin, il y a un contre-courant, ce qui fait que tous les déchets reviennent sur les rives puisqu'il n'y a pas suffisamment de débit, à cause de tous les barrages et notamment du premier vers le pont, pour évacuer ce que nous envoie.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il est fermé.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il est fermé ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Oui, le grand clapet, il est fermé.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il n'y a pas longtemps alors.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Si, il marche en automatique. S'il y a de la pression d'eau, il se baisse.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Tu as raison mais les autres sont tous ouverts, il est évident que du fait de la décision d'ouvrir tous les vannages, maintenant il n'y a plus suffisamment de courant.

**M. le Maire :** Surtout que cette année il y a très peu de débit et en plus les seuils ne sont pas du tout calculés. Tout est à revoir et c'est pour ça qu'ils se servent de cette situation, des gens font régulièrement des mesures mais là, je crois qu'avec une mini pelle ils devraient pousser un peu tout ce qui est en dépôt. J'ai regardé, le rejet paraît assez correct.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça dépend des jours, ils sont malins parce que des fois c'est le week-end.

**M. le Maire :** Oui d'accord mais ça n'évacue pas assez vers le centre de la rivière, c'est certain.

**M. Jean-François BOURGOIN :** comme je te dis, il y a un contre-courant qui ramène. La 2<sup>e</sup> chose, il faut quand même le dire, on a failli et frôlé la catastrophe samedi dernier, ça rejoint ce qu'on avait dit en commission sécurité de remettre les sens interdits, 2 canoës ont forcé le barrage, un de 2 et un de 3, le premier est passé en force, le 2<sup>e</sup> s'est retourné, il y avait 3 personnes à bord dont une jeune étudiante ukrainienne et je peux te dire qu'elle a recraché au moins 5 l d'eau, elle a failli se noyer et la personne, qui était avec elle devant, s'est heurté la tête, il est resté quelques minutes sous l'eau. On a vraiment frôlé la catastrophe, heureusement que sur les 5, il y en avait un qui savait très bien nager et comme il criait, on est sorti pour voir et effectivement la fille a vraiment failli se noyer, on l'a récupérée, elle était vraiment mal en point. Ils n'ont pas voulu qu'on appelle les pompiers mais ils ont forcé le barrage en disant qu'ils n'avaient pas vu le sens interdit.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y a câble en travers.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui mais le câble, il faut lever le nez.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Au pont de Garennes, il y a un grand panneau.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Personne ne le voit, personne ne l'a vu.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Personne ne veut peut-être le voir.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais il faut remettre un sens interdit sur le fil, comme il était avant parce qu'effectivement il y a aussi tous ceux qui vont vers le moulin, c'est un cul-de-sac, après ils reviennent.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Mais au pont, il y a le panneau de sens interdit.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Et on avait dit en commission sécurité qu'il semblerait que des loueurs disent « oui, oui, vous pouvez passer Garennes pour continuer » mais non, il faudrait quand même vérifier.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ce ne sont pas des canoës d'Anet, ils doivent leur faire un briefing et ils sortent après.

**M. le Maire :** Qu'ils soient d'Anet ou d'ailleurs, peu importe, quand ils arrivent sur notre commune, c'est là que ça doit être respecté. Ça, c'est un règlement préfectoral, c'est la police de l'eau, ce n'est pas nous qui l'avons imposé. On a demandé à faire ça parce que justement il y avait un risque, une fois une personne l'a échappé belle et s'ils ne respectent pas le sens interdit, bien sûr il y a des risques et heureusement qu'il n'y a pas beaucoup d'eau.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il n'y a pas beaucoup d'eau mais ils n'ont pas pied, il y a au moins 3 m d'eau et la personne est allée la rechercher au fond. Il y a surtout une aspiration, un tourbillon et celui qui panique ou qui ne sait pas nager, il ne revient pas

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ce ne sont pas les premiers qui sont piégés.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il y aurait donc peut-être intérêt à remettre, pas le barrage à aiguille, mais pour éviter qu'ils passent parce qu'il y en a beaucoup qui passent.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ils passent à côté. Quand il y avait le barrage à aiguille, ils sortaient à coté, ils remettaient le bateau et ils se trouvaient dans le tourbillon, c'est exactement pareil.

**M. Daniel DOUARD :** Le sens interdit est-il toujours sur la chaîne ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Oui, il y est.

**M. Daniel DOUARD :** Sur la chaîne ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, il est sur le pont. Il faut en remettre un sur la chaîne.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Gilbert, je pense qu'il faut vraiment mettre un sens interdit, comme dit Jean-François, parce que peu importe, le jour où il y aura un accident, si on n'a pas signalé l'interdiction, la mairie sera responsable.

**M. le Maire :** Bien sûr. Qui avait posé ce câble ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** C'est le syndicat de rivière avec la police de l'eau. Il y avait la police de l'eau, Monsieur **VALLENGELIER**, Thierry CAUCHOIS et moi-même.

**M. le Maire :** Je vais commencer par contacter Monsieur VALLENGELIER, c'est lui qui s'occupe de la police de l'eau. Je vais l'appeler.

## **N° 18 – QUESTIONS ORALES**

**Mme Martine LEPETIT :** Je vais juste vous signaler qu'en raison de la canicule, le service technique commence à 6 heures du matin et termine à 13 heures, ils font journée continue.

**M. Jean-François BOURGOIN :** J'ai déjà beaucoup parlé mais je reviens sur le repas du 14 juillet. C'est vrai que les gens étaient contents mais pour l'année prochaine, il faudra vraiment qu'on veille à la qualité plus que la quantité parce écolo c'est bien mais tu as vu tous les petits ramequins qu'il y avait, il faut peut-être en mettre moins et vraiment jouer sur la qualité. C'est bien sur la quantité mais la qualité était vraiment très moyenne, il faut dire ce qui est. Je lance aussi une idée, ce que j'ai vu pas mal sur les modes de chauffage puisqu'on en parle beaucoup, on aurait peut-être intérêt à réfléchir à un nouveau mode de chauffage pour les écoles, genre dans ce que fait Bueil en sachant que sur les écoles, on a déjà 2 chaudières. Centraliser tout le chauffage sur un même lieu de chauffage. Il y a une chaudière sous la première école, une autre là-bas et tout ça, ça coûte.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Les chaudières sont toutes neuves.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce n'est pas parce qu'elles sont neuves qu'elles ne consomment pas. C'est une réflexion que nous pouvons avoir, économisons, plein d'écoles font du chauffage au bois avec des chaudières à bois et en centralisant le chauffage. Il faut peut-être qu'on réfléchisse.

**Mme Martine LEPETIT :** Les bâtiments sont indépendants ici.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Les bâtiments sont indépendants mais quand il y a du chauffage urbain, il y a bien des tuyaux qui se baladent, le chauffage se balade dans les tuyaux. Si tu vas en chauffage urbain, tu n'es pas obligée de mettre une chaudière par classe.

**M. le Maire :** Ce sont les capacités qu'il faut étudier.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, c'est un problème de capacité.

**M. le Maire :** Parce que quand on balade des tuyaux, il y a de la perte aussi.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Quand on verra la police de l'eau, il faudra peut-être qu'on voit pour faire évacuer les tas de bois, les 2 tas de bois, est-ce qu'on ne peut pas les brûler sur l'île principale ?

**La Secrétaire Générale :** Il est interdit de brûler.

**M. le Maire :** Ça a été posé plusieurs fois.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ils ont déclaré que les arbres étaient morts, ils ont oublié d'en couper un qui est mort, ça me fait penser, un est mort, ils ont oublié de le couper et le jour où il va tomber, il va tomber dans les jardins d'en face.

**M. le Maire :** Oui, on a demandé mais personne ne veut prendre la décision de brûler sur place.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Nous, on peut prendre la décision de brûler.

**M. le Maire :** Mais ce n'est pas chez nous.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Sur la première île ?

**M. le Maire :** Tu vas aller brûler ça, tu vas voir comment la population va réagir. Alors là, tu es sûr d'avoir ton procès.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Ça ne dérange pas, certains week-ends, de faire brûler du feu, tous les week-ends des maisons qui sont justes dans le coin, on ne leur dit rien par contre nous, si on fait un barbecue ou un petit feu dans la cour, on vient nous allumer. Il faudrait qu'il y ait 2 poids 2 mesures un petit peu pour tout le monde.

**M. le Maire :** C'est la discipline des gens, c'est tout. Là, ce n'est pas un petit feu qu'il faut faire. Ce sont des saules et il y en a une quantité.

**La SG :** C'est la police municipale qui verbalise.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ils ont été stockés ici parce qu'ils étaient malades et ils ont dit que ça reste là, point à la ligne.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Monsieur le Maire peut aussi verbaliser si je me souviens bien.

**M. le Maire :** Oui bien sûr. Tu ne me verras jamais avec un carnet à souches, jamais.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** C'est bien dans ses attributions, ça fait partie...

**M. le Maire :** Oui bien sûr mais je te le dis carrément, ce n'est pas moi qui vais, non, non. C'est facile à dire, ça. Quand on est dans son truc, c'est facile.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Non, je l'ai vu faire.

**M. le Maire :** Oui, oui, bien sûr mais ça ne doit pas être dans une commune de 2000 habitants.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Non, elle faisait juste à peu près 1000 habitants.

**M. le Maire :** Il n'a pas dû continuer longtemps.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Si, si.

**M. le Maire :** Chacun gère sa commune comme il l'entend.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Je n'étais pas là 14 juillet mais j'ai eu quelques réflexions disant que le plateau était de qualité moyenne.

**Mme Martine LEPETIT :** Malheureusement ce n'est pas notre faute si on a eu Ezy Viandes, on n'a pas pu faire autrement.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ce n'est pas de notre faute si on a eu Ezy Viandes étant donné que l'autre traiteur n'a pas répondu.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** D'accord mais on m'a dit ça, c'est tout.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ceux qui t'ont dit ça, ont peut-être embarqué un 2<sup>e</sup> plateau, ce n'est pas pour dire et ils l'ont mangé quand même, ils ne sont pas morts.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Non, ils ne sont pas morts, ils ont dit que la qualité était moyenne, c'est tout.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais Gilbert il y avait du choix mais on peut dire quand même que le haut de cuisse, ce n'est pas du gastronomique.

**M. le Maire :** On ne va pas débattre, c'est un repas républicain, ce n'est pas un banquet.

**Mme Kendy SAUTRON :** Martine en janvier comme ça on aura peut-être le choix, janvier.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** J'allais revenir au repas des anciens, vous avez reçu puisque Paola a envoyé un mail.

**Mme Martine LEPETIT :** Oui, on l'a reçu hier. On va donc faire une réunion assez tôt, début de semaine prochaine certainement.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Sur la route d'Anet, il y a plein de flèches vertes, des ronds verts, la route est bien décorée, y a-t-il des travaux prévus ?

**M. le Maire :** C'est le marquage de la fibre. Dès qu'ils font des choses, électricité, gaz, ils le marquent sur le sol.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Ils risquent donc de venir faire des travaux ?

**M. le Maire :** C'est déjà commencé, la fibre. Il y a une personne qui a été électrocuté à un poteau là-bas.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Oui, on s'est vus.

**M. le Maire :** C'était la fibre.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Est-ce que des gens ont vu des fleurs pousser des petits cartons qu'on a distribués ?

**La Secrétaire Générale :** Je n'ai pas vu, pas d'écho.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** J'ai essayé mais rien n'est sorti.

**M. le Maire :** L'année n'était peut-être pas favorable.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Oui, on les a peut-être distribués un peu tard.

**M. Franck FERREIRA :** J'ai une question par rapport au terrain de foot, par rapport à l'entretien, l'arrosage, où en sommes-nous ? Il me semblait que le système d'arrosage était en panne, vous attendiez une pièce et je voudrais savoir où ça en est.

**Mme Martine LEPETIT :** On a reçu le devis il y a une quinzaine de jours.

**M. le Maire :** Devis qu'on a accepté tout de suite.

**Mme Martine LEPETIT :** L'électricien reprend lundi parce qu'il était en vacances, alors lundi matin je le rappelle pour savoir quand est-ce qu'il vient monter tout le système électrique. Après, une fois qu'il aura monté le système électrique, il faut qu'on fasse revenir l'entreprise LEGOFFF pour le réglage de l'arroseur parce qu'étant donné que l'an dernier, il avait été abîmé, il faut qu'il le règle pour le remettre en route et après ça devrait aller rapidement, j'espère.

**M. Franck FERREIRA :** Pour information, il y a des matchs qui vont arriver très rapidement, qui sont très importants pour le club, c'est la coupe de France fin août.

**Mme Martine LEPETIT :** Je suis au courant.

**M. le Maire :** On essaiera de réparer avant, bien sûr et de bien arroser parce que ça ne va pas repartir tout de suite.

**Mme Martine LEPETIT :** Monsieur FAUCHEREAU m'a tenue au courant.

**M. Gilbert LETENNEUR :** vous avez des terrains de replis, vous n'êtes pas sans terrain de football.

**Mme Martine LEPETIT :** C'est indépendant de notre volonté si la pièce est longue à être livrée.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Je voulais revenir sur la fibre, justement tu en parlais. Tout le village a été préparé ou des quartiers ne sont-ils pas encore branchés ?

**M. le Maire :** Aucun quartier n'est branché, tout le monde est en train de préparer. Les premiers branchements ne seront que pour la fin de l'année. Par exemple on a des gros travaux devant l'ancienne coop, il faut qu'ils traversent et déjà là, couper le carrefour, ça ne va pas être triste. Normalement ils devraient le faire la semaine prochaine mais rien n'est terminé. Tout est passé, d'ailleurs on voit des couronnes de fil un peu partout, franchement si on a des gens fibrés pour la fin de l'année, ça sera bien.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** J'ai vu aussi que route de Bueil, les travaux étaient finis entre l'usine, la voie piétonne sauf que j'ai vu qu'à un endroit il n'y a aucun poteau qui a posé devant chez Monsieur PERCHERON. C'est un oubli ?

**Mme Martine LEPETIT :** Non, c'est parce qu'il en manque. Ils sont en commande.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Par contre c'est vrai que les gens sont très contents de ce qui a été fait.



**M. le Maire :** Néanmoins c'est malheureux que certains arrivent à se stationner dessus quand même. Ils passent sur le côté.

**Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA :** Oui, ils passent entre les poteaux. Ils avaient l'habitude de se garer, il y avait une espèce de terre-plein et ils se mettaient là. En fait ce sont les gens qui habitent en face, ils se mettaient là pour se garer et ça ne les dérange pas de se garer entre les poteaux. Là, je revenais de Paris tout à l'heure, ils se sont mis devant la société. Ce week-end ça ne va pas gêner mais il faut qu'ils soient partis avant lundi matin de bonne heure.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Il faut mettre des panneaux de stationnement interdit.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y en a.

**M. le Maire :** Il y en a mais tu sais, la discipline des gens, c'est plutôt de l'indiscipline.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je voulais demander s'il est normal que depuis la première réunion du conseil municipal, on n'ait pas eu une seule commission cimetièrè ? Je pense qu'il y a des choses à faire au cimetière, on n'a jamais été réunis. L'an dernier à un conseil municipal, j'avais parlé zéro phytosanitaire dans les cimetières à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, nous sommes presque 3 semaines plus tard avec l'obligation de ne plus utiliser des produits phytosanitaires ni dans les cimetières, ni sur des terrains de sport sauf dérogation. Je voulais savoir si vous avez bien fait le nécessaire pour qu'il n'y ait aucun produit phytosanitaire dans le cimetière ou ailleurs parce que c'est une loi ?

En même temps, pourquoi n'avons-nous jamais été réunis sur la commission cimetièrè ? Je pense qu'il y a vraiment des choses à voir au cimetière.

**M. le Maire :** Premièrement, c'est vrai, on n'a pas été réunis, pour le moment on n'en avait pas la nécessité. S'il y a des urgences, on va le faire, il n'y a pas de problème.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je pense que les urgences, une fois tu avais émis le fait qu'il y avait des problématiques sur le cimetière. Moi, j'avais vu dans l'autre partie, là où il y a le columbarium, qu'il y avait une dalle qui était cassée et je ne sais pas si elle a été réparée ou pas. J'imagine que si une commission cimetièrè a été créée, que 2 ans et demi après elle n'a jamais été réunie, ça vaut-il le coup de faire une commission si on ne la réunit pas ?

**M. le Maire :** S'il y a des choses à voir.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Sur le zéro phytosanitaire ?

**M. le Maire :** Le zéro phytosanitaire est bien appliqué chez nous puisqu'on a acheté du matériel pour désherber.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Et sur le terrain de foot, on fait comment ?

**M. le Maire :** On n'en met pas.

**Mme Martine LEPETIT :** On n'en met pas, il met de l'engrais. Il met juste des traitements pour faire pousser l'herbe mais pas de produits phytosanitaires.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Après j'ai 2 questions de Garennaise. Une m'interpelle vraiment même si ce n'est pas sûr que ce soit la commune qui a la main sur le sujet mais c'est un sujet, je pense, qui doit être pris en avant par la commune. Des gens nous demandent s'il

serait possible de mettre sur la voie verte des bancs entre le silo et le stade, d'une part pour les personnes à mobilité réduite et d'autre part pour les personnes d'un certain âge, y compris pendant la canicule, ça ne serait pas négligeable. Voilà ce qu'on nous demande de faire remonter. Les gens nous disent qu'il y a quand même une sacrée longueur en plein soleil et que pour les gens à mobilité réduite et ceux d'un certain âge, ça serait vraiment une très bonne mesure à prendre. Je suis entièrement d'accord avec ça, voilà pourquoi je pose la question en avant, est-ce qu'on peut imaginer y placer des bancs ?

**M. le Maire :** Premièrement, ce n'est pas de notre compétence. Par contre on peut relancer les choses parce que comme tu le dis, c'est vrai qu'il y a une grande longueur et il n'y a aucun arbre, aucune ombre. Peut-être que là, parce que sur la route d'Ivry, il y a bien quelque chose tout le long et là-bas, je te parle du silo jusqu'à la rue du Dr Roux, vraiment là, c'est vrai que c'est le plein soleil. Surtout avec des journées comme celles qui viennent de passer, c'est vraiment à ne pas y aller, c'est certain. On va faire une demande auprès des services d'EPN, on va relancer, la question est très opportune.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** La question ne vient pas de moi, je l'ai faite remonter.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ils ont coupé l'herbe cette semaine.

**M. le Maire :** Parce que l'entretien n'est pas non plus très chouette.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Une autre question de Garennaise. Quelqu'un demande si on a moyen de dialoguer avec la société Destock Mobil. 2 personnes font remonter le fait que la nuit, il y a des illuminations très fortes toute la nuit et les gens sont assez choqués, par les temps qui courent, que toute la nuit cela soit illuminé très fortement. Je pose la question parce qu'on m'a demandé de la poser. Est-ce que la mairie a moyen de dialoguer avec les responsables de cette entreprise pour savoir s'il y a une possibilité de diminuer un peu ? Ce sont des gens qui sont au-dessus.

**M. le Maire :** On est quand même dans du privé, c'est sûr.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui, oui, c'est pour ça que la question est de savoir s'il y a un moyen de dialoguer ou pas, juste de dire que des gens sont étonnés que toute la nuit, on a le droit de poser la question.

**M. le Maire :** Oui bien sûr.

**Mme Martine LEPETIT :** Normalement il y a une loi qui va passer.

**M. le Maire :** Oui mais c'est pour les enseignes.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Là, ce sont des lampadaires.

**M. le Maire :** C'est le lampadaire central mais ce n'est pas normal non plus parce qu'ils éclairent quoi ? Les chauves-souris ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ce sont des néons qu'il y a sur des poteaux.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je pense que c'est par précaution pour dissuader des éventuels cambrioleurs.

**M. le Maire :** J'essaierai de me rapprocher d'eux et de leur dire ça gentiment.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On est bien vidéo protégée ?

**M. le Maire :** Oui mais pas là.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Avant de poser ma dernière question, je voudrais demander si on pouvait avoir, en commission, un débriefing sur le 14 juillet pour voir les choses qui ressortent ? Je demande vraiment à ce qu'on fasse un débriefing parce qu'on n'en fait jamais et je pense que c'est important. Il y a des choses qu'on peut envisager autres pour le futur 14 juillet, il y a des idées, pourquoi pas un barbecue collectif pour plus faire venir les gens, etc. enfin avoir une autre idée. Effectivement on demande aux gens d'apporter une assiette, un verre, des couverts pour être le plus écolo possible et on leur fournit plateau rempli de plastique, il y en avait au moins 6 différents avec des plastiques partout. Donc est-ce qu'on peut débriefer et voir vraiment en amont, chercher d'autres personnes que Ezy Viandes effectivement ?

**M. le Maire :** Ce n'est pas un problème, on peut tout évoquer.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Depuis j'ai donné d'autres idées mais voilà, il faut qu'on travaille en amont, vraiment en amont.

**M. le Maire :** Bien sûr.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Ma dernière question et que j'avais déjà demandée au tout début quand on a fait le premier conseil, je repose cette question, je sais que vous allez répondre négativement mais je repose la question de création d'une commission qui gère à la fois un contrôle de l'urbanisme, qui contrôle vraiment les permis de construire quand c'est fait au tout début et aussi qui vérifie vraiment, dans Garennes, les taillages de haies, d'arbres qui dépassent parce qu'on me dit que c'est fait mais ce n'est pas fait et ce n'est pas fait, à certains endroits, depuis des années. On sait très bien qu'il y a des endroits dans Garennes et dans ses hameaux où on ne voit plus ni les poteaux, ni les panneaux de signalisation et que personne ne passe parce que moi, j'ai 4 endroits où certainement ça fait plus de 10 ans que c'est comme ça puisque les poteaux sont à l'intérieur des jardins. Est-ce qu'on peut penser à créer, je le redemande officiellement, une commission ou un groupe qui vérifierait ça ? Ce n'est peut-être pas le rôle de la mairie, peut-être que tout le monde n'a pas le temps de faire mais je pense que c'est nécessaire. Quand on ne voit plus les panneaux de signalisation ou les poteaux électriques, j'attire l'attention avec la fibre parce que la fibre, ça ne va pas être la même histoire qu'aujourd'hui s'il y a des problèmes de branchages dans les fils. Est-ce qu'on peut réfléchir à la création d'une commission sur le sujet ?

**M. le Maire :** Bien sûr la commission travaux ou voirie peut faire une tournée de temps en temps.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Moi, je fais le tour.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Tu fais le tour, je n'ai rien contre toi Gilbert, ce n'est surtout pas toi que je vais mettre en cause.

**M. Gilbert LETENNEUR :** J'ai mis une feuille pas loin rue de l'Obélisque.

**La SG :** On fait des courriers mais les gens ne font rien.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Tu ne viens pas jusque chez nous alors mais ce que je veux dire, c'est qu'on n'est pas rue de l'obélisque, ce dont je parle, c'est ailleurs. L'autre fois, en commission sécurité ou travaux, quand on a parlé de la rue du Dr Roux, quand j'ai dit qu'on ne voyait absolument pas le panneau 50, il est dans la haie, c'est tout ça qui pose problème.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il est plié du pied.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui, il est plié du pied donc personne ne le voit le panneau. Même si le Monsieur a taillé très gentiment sa haie, on ne le voit toujours pas. Et puis il n'y a pas que là, il y a des endroits, je le répète, où ça fait certainement plus de 15 ans que ça n'a pas été fait. Quand on arrive à des poteaux qui sont dans les terrains maintenant, c'est que ça fait plus de 15 ans que ça n'a pas été entretenu. Après il y a peut-être des endroits où il y a 2 poids 2 mesures à Garennes, on ne veut pas embêter certains et on préfère en embêter d'autres, je ne l'espère pas mais je me pose la question. Si tu me dis que tu fais la tournée régulièrement...

**M. Gilbert LETENNEUR :** Là-dessus, je ne m'occupe pas de savoir si c'est Pierre, Paul ou Jacques et j'ai même mis une feuille chez la fille de Monsieur Douard.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Elle n'a pas de chance parce qu'il y a d'autres endroits pas loin, où c'est vraiment bien pire.

**M. le Maire :** Il y en a de l'autre côté de la rue aussi.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui mais il y a d'autres endroits dans ce coin-là où c'est quand même bien pire. Sérieusement je demande à ce qu'en commission, on fasse une vraie tournée de tous les coins et pas que tel ou tel endroit, sans en oublier aucun.

**M. Arnaud BABY :** Il y a même des chemins où on passe à pied et où il est difficile de passer.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** On est bien d'accord, ça veut dire qu'on ne fait pas le tour. Quand on nous dit qu'à chaque fois on fait le tour, ce n'est pas vrai et c'est pour ça qu'il y a peut-être un moyen, en commission, de faire le tour et de noter.

**Mme Kendy SAUTRON :** En commission sécurité.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Non un groupe de travail, Nadine a raison.

**Mme Kendy SAUTRON :** Est-ce qu'il y a un moyen de pression ?

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui, le maire a des moyens de pression, il peut faire faire les travaux et envoyer la facture à la personne.

**M. le Maire :** On l'a déjà fait. Tous les 8 ou 15 jours, Gilbert me demande pour tel endroit et on met les papiers.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Je ne mets pas ça en doute mais je demande à ce qu'on le fasse vraiment partout, que tout le monde soit à égalité sur le sujet.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Je ne m'occupe pas de Pierre, Paul, Jacques, je mets la feuille.

**Mme Kendy SAUTRON :** Quand tu mets la feuille, est-ce qu'après le travail est fait ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Non rue du Dr Roux, devant chez Gilbert, j'ai déjà mis une feuille. J'en ai remis une 2<sup>e</sup> .

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Il y a mis une feuille, il y a le maire qui écrit, il y a une première relance, après une 2<sup>e</sup> et après si ça ne se fait pas, c'est à la mairie de le faire faire et d'envoyer la facture au propriétaire.

**M. le Maire :** C'est exact.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Donc il a tout à fait le moyen de le faire et moi, c'est ce que je demande, c'est qu'on aille contrôler un peu. Ce n'est plus possible que des gens aient des poteaux dans leur jardin, sinon tout le monde le fait et on rabote 2 ou 3 m en plus de notre terrain.

**M. le Maire :** Oui et après on ne passe plus.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Non seulement ça mais sur les fils, je répète que pour la fibre, ça ne va pas être pareil avec les arbres. C'est-à-dire que là, ça ne marchera plus du tout. Et puis sur les permis de construire parce que quelques fois on a des surprises, des gens qui n'ont pas forcément le temps de tout vérifier parce qu'il y a des délais sur les permis de construire donc ça serait bien aussi, si vous ne voulez vraiment pas faire une commission ou un groupe de travail qu'on mette ça à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

**M. Daniel DOUARD :** Je suis bien d'accord parce qu'il y en a effectivement qui ont des permis de construire, qui signent que tout a été fait officiellement et puis il y en a qui ont omis de demander des permis de construire ne serait-ce que pour des piscines, des bâtiments, des améliorations. Ceux qui ont omis, il y en a beaucoup aussi et il faudrait peut-être regarder tout ça parce que ça a pour conséquence déjà qu'ils ne payent pas de taxe d'aménagement.

**Mme Nadine GUETTÉ-PAUL :** Oui, on est bien d'accord.

**M. le Maire :** D'accord, on va étudier le sujet.  
Je vous souhaite une bonne fin de soirée et de bonnes vacances.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Suivent la signature des membres présents.

Le Maire,  
Jean-Pierre GATINE